

SWORD GROUP S.E.

Société Européenne

2, rue d'Arlon

L-8399 Windhof

RCS Luxembourg B168 244

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2015
ET
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

SOMMAIRE

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	3
État consolidé de la situation financière.....	5
Compte de résultat consolidé	7
État consolidé du resultat global	8
Tableau de variations des capitaux propres consolidés	9
Tableau des flux de trésorerie consolidés	10
Annexe aux comptes consolidés	12

Aux Actionnaires de
Sword Group S.E.
Société Européenne

R.C.S. Luxembourg B 168.244

2-4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale de **Sword Group S.E.** en date du 28 avril 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Sword Group S.E.**, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent, une image fidèle de la situation financière consolidée de **Sword Group S.E.** au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers consolidés.

Luxembourg, le 24 mars 2016

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG



Thierry SALAGNAC
Réviseur d'entreprises agréé

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	12	92 470	87 126
Autres immobilisations incorporelles	11	11 463	12 615
Immobilisations corporelles	10	7 849	4 097
Participations dans des entreprises associées	7	2 432	-
Actifs financiers disponibles à la vente	14, 24	379	1 661
Actifs d'impôt différé	25	2 001	2 388
Autres actifs	16	12 153	3 277
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		128 747	111 164
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	15	41 223	34 310
Actifs d'impôt exigible		1 321	1 551
Autres actifs	16	13 379	13 494
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	62 112	104 301
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		118 035	153 656
TOTAL DES ACTIFS		246 782	264 820

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (SUITE)

Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	33	9 415	9 361
Primes d'émission		68 699	68 096
Réserves		14 262	6 860
Résultats non distribués		61 829	66 468
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		154 205	150 785
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	6	7 088	10 993
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		161 293	161 778
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	20	19 000	55 123
Provisions pour retraites	18	620	509
Autres provisions	19	1 145	652
Passifs d'impôt différé	25	1 740	1 932
Autres passifs	23	1 522	1 990
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		24 027	60 206
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	20	668	935
Instruments financiers dérivés	21, 24	10	330
Autres provisions	19	518	3 080
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22	17 607	13 455
Passifs d'impôt exigible		3 142	2 361
Autres passifs	23	39 517	22 675
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		61 462	42 836
TOTAL DES PASSIFS		85 489	103 042
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		246 782	264 820

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	137 564	117 069
Achats		(4 464)	(3 210)
Charges de personnel	26	(69 588)	(59 342)
Autres charges externes		(40 866)	(34 019)
(Dotations aux)/ reprises sur provisions	27	(492)	(240)
Autres charges opérationnelles courantes		(1 576)	(1 825)
Autres produits opérationnels courants		974	419
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBITDA)		21 552	18 852
EBITDA en %		15,67%	16,1%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	10	(1 649)	(1 380)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles issues de regroupement d'entreprises	11	(2 487)	(878)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	11	(1 022)	(891)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBIT)		16 394	15 703
EBIT en %		11,92%	13,4%
Résultat sur cessions d'actifs	28	(570)	1 515
Pertes de valeur sur actifs	29	(455)	(1 600)
Autres éléments non récurrents	30	(4 046)	(2 766)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (RO)		11 323	12 852
RO en %		8,23%	11,0%
Produits financiers		12 009	10 002
Charges financières		(8 999)	(6 191)
RÉSULTAT FINANCIER	31	3 010	3 811
Quote-part du résultat des entreprises associées	7	(100)	(10)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		14 233	16 653
Charge d'impôt sur le résultat	25	(3 441)	(3 336)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 792	13 317
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe		10 162	12 154
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	6	630	1 163
Résultat par action <i>(en euros)</i>	32	1,09	1,31
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	32	1,08	1,30

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 792	13 317
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
<i>Éléments recyclables en résultat net</i>			
Écarts de conversion			
- survenus au cours de l'exercice		6 370	6 006
Actifs financiers disponibles à la vente			
- gain/ (perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur	14	343	(560)
- reclassement en résultat lié aux actifs financiers disponibles à la vente sortis pendant l'exercice		(60)	-
Total des éléments recyclables en résultat net		6 653	5 446
<i>Éléments non recyclables en résultat net</i>			
Régimes à prestations définies			
- Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		20	-
Total des éléments non recyclables en résultat		20	-
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		6 673	5 446
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		17 465	18 763
<i>Dont:</i>			
Part du Groupe		16 283	16 819
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1 182	1 944

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Réserves							Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Régimes à prestations définies	Réserve de conversion	Résultats non distribués			
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	9 290	67 307	1 687	724	-	1 158	63 625	143 791	9 599	153 390
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	-	-	-	-	-	12 154	12 154	1 163	13 317
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	(560)	-	5 225	-	4 665	781	5 446
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(560)	-	5 225	12 154	16 819	1 944	18 763
Emission d'actions ordinaires	71	789	-	-	-	-	-	860	-	860
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	(1 374)	-	-	-	-	(1 374)	-	(1 374)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	135	135	-	135
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(9 290)	(9 290)	(198)	(9 488)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	94	94	(352)	(258)
Autres	-	-	-	-	-	-	(250)	(250)	-	(250)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	9 361	68 096	313	164	-	6 383	66 468	150 785	10 993	161 778
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	-	-	-	-	-	10 162	10 162	630	10 792
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	283	20	5 819	-	6 122	551	6 673
Résultat global de l'exercice	-	-	-	283	20	5 819	10 162	16 284	1 181	17 465
Emission d'actions ordinaires	54	603	-	-	-	-	-	657	-	657
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	1 280	-	-	-	-	1 280	-	1 280
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	132	132	-	132
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(11 226)	(11 226)	(163)	(11 389)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	(3 707)	(3 707)	(4 923)	(8 630)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	9 415	68 699	1 593	447	20	12 202	61 829	154 205	7 088	161 293

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		10 792	13 317
<i>Ajustements:</i>			
Dotations aux amortissements	10, 11	5 158	3 149
Pertes de valeur sur créances clients	15	410	458
Dotations aux autres provisions		(2 628)	(260)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel		131	196
Moins-/ (plus) values nettes sur cession d'actifs non courants, nettes des coûts de transaction	28	570	2 545
Paievements basés sur les actions	36	132	135
Produits d'intérêts	31	(1 085)	(897)
Charges d'intérêts	31	932	1 218
Pertes de change, nettes		-	145
Charge d'impôt sur le résultat	25	3 441	3 336
Variation du fonds de roulement		3 246	8 835
Trésorerie générée par les activités opérationnelles		21 098	32 177
Impôts versés		(1 805)	(4 176)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		19 293	28 001
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
<i>Acquisitions de:</i>			
- Immobilisations incorporelles		(3 113)	(7 128)
- Immobilisations corporelles		(5 292)	(1 860)
- Participations dans les entreprises associées		-	(10)
- Actifs financiers disponibles à la vente		(1 245)	(618)
<i>Cessions de:</i>			
- Immobilisations corporelles		37	5
- Participations dans les entreprises associées		44	-
- Actifs financiers disponibles à la vente		-	5 237
Intérêts reçus		1 148	764
Prise de contrôle sur filiales et augmentation de détention dans des filiales existantes, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		(7 382)	(6 277)
Perte de contrôle de filiales, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		287	(1 126)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS (AFFECTÉS AUX)/ PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(15 516)	(11 013)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (SUITE)

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission d'actions ordinaires		657	860
Paiement lié au rachat et à la revente d'actions ordinaires		1 280	(1 374)
Contrepartie reçue de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		697	326
Nouveaux emprunts et utilisation de lignes de crédit		2	4
Remboursement d'emprunts		(36 265)	(14 000)
Intérêts versés		(1 152)	(965)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(11 226)	(9 290)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(163)	(199)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(46 170)	(24 638)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(42 393)	(7 650)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		103 366	109 429
Effet de la variation des taux de change		471	1 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17	61 444	103 366

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation de la société

Sword Group S.E. (la « Société ») est une société européenne de droit luxembourgeois, dont le siège social situé au 2, rue d'Arlon à Windhof (Luxembourg). La Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.244.

Le Groupe Sword, constitué de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, est spécialisée dans la fourniture, au niveau mondial, de logiciels et de services informatiques aux industries réglementées et aux groupes internationaux.

Les activités du Groupe Sword sont organisées et gérées autour des deux métiers suivants :

- IT Services (aussi renseigné sous le vocable « Solutions »)
- Logiciels (autrement appelé « Software » ou « Produits »)

L'offre du Groupe se décline sous forme d'un large éventail de prestations incluant conseil stratégique et opérationnel, ingénierie de solution et développement d'applications, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, conduite de changement et maintenance applicative pour compte de tiers.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 4 février 2016. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en date du 28 avril 2016.

1.2 Évènements majeurs de l'exercice 2015

Sword a acquis le 1^{er} avril 2015 60 % de la société suisse Swissgenia S.A. au travers d'Eurogenia S.A., une société nouvellement constituée, pour un montant de 1 154 milliers de CHF correspondant à 805 milliers d'euros. Swissgenia S.A., laquelle est spécialisée dans les solutions SAP et OpenText, relève du secteur "Services IT".

Durant le premier semestre 2015, le Groupe a cédé 10% des actions de la filiale luxembourgeoise Sword Technologies S.A., détenue jusqu'alors à 100%, à deux directeurs de la filiale. Selon IFRS 10, *États Financiers Consolidés*, toute variation du pourcentage de détention qui ne se traduit pas par une perte de contrôle doit être comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres. Un montant de 745 milliers d'euros a par conséquent fait l'objet d'un transfert des réserves consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle. Le montant a été financé par un prêt accordé par Sword aux dirigeants échéant en janvier 2018 et rémunéré par un intérêt de 2% par an.

Le 10 juin 2015, le Groupe a renforcé sa participation dans Simalaya Holding S.A., passant de 39.88% de détention dans le capital à 89,68% pour un montant de 10 363 milliers de CHF (équivalent à 9 710 milliers d'euros) hors complément de prix (voir plus bas). La convention d'achat prévoit un paiement différé du prix de base, soit 6 022 milliers de CHF (équivalent à 5 641 milliers d'euros), avec des échéances réparties entre le 6 janvier 2016 et le 8 juillet 2016, ainsi qu'un complément de

prix dû au plus tôt pour le 1 juillet 2017, correspondant à l'excédent sur 4,5 millions de CHF (équivalent à 4,3 millions d'euros) de l'EBITDA cumulé pour les exercices 2015 et 2016 et pour le premier semestre 2017. Au 31 décembre 2015, le complément de prix à payer a été évalué à 367 milliers d'euros, tenant compte d'une croissance de l'EBITDA de 10%. Durant le deuxième semestre 2015, le Groupe a acquis les 10,32% restants, représentant pour le Groupe un coût additionnel de 2 147 milliers de CHF (correspondant à 2 012 milliers d'euros). Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur la qualification du contrôle exercé par le Groupe depuis la prise de participation intervenue en 2014, à l'occasion de laquelle Simalaya Holding S.A. a été consolidée sans interruption.

Avec effet au 27 juin 2015, Sword a augmenté sa participation dans Tipik Communication Agency S.A. (Tipik) pour un montant de 1 306 milliers d'euros, faisant passer la détention du Groupe dans le capital de Tipik de 18% à 38%. À l'issue de cette transaction, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice d'une influence notable sur Tipik étaient réunies et a reclassé sa participation en « Participations mises en équivalence ».

Le 13 juillet 2015, le Groupe a finalisé la cession de 15 000 actions, représentant 12% du capital de sa filiale Kenzan Film Factory S.A. (« Kenzan ») pour un prix de 288 milliers d'euros, faisant passer la détention du Groupe dans Kenzan de 60% à 48%. À l'issue de cette transaction, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice du contrôle exclusif selon IFRS 10 n'étaient plus respectées et a reclassé sa participation en « Participation mises en équivalence ». Suite à un accord signé le 20 octobre 2015, le Groupe a cédé les 48% restants pour un prix à paiement différé correspondant à 20% de l'EBIT cumulés des exercices comptables 2015 à 2019 de Kenzan, ne pouvant dépasser le plafond de 1 million de CHF au total. Cependant, en cas de cession des actions dans Kenzan avant le 31 décembre 2020, l'acheteur s'est engagé à payer à Sword 20% du prix de vente de la totalité des actions sans pour autant dépasser un plafond fixé à 1,5 millions de CHF. Au 31 décembre 2015, sur base de scénarii de cession par l'acquéreur assorti de probabilités, le Groupe a reconnu une créance de 1 409 milliers d'euros.

Le 3 août 2015, le Groupe a décidé de céder 35% des actions de la filiale suisse The Agile Factory S.A.. Le paiement du prix de 250 milliers de CHF (équivalent à 231 milliers d'euros) fait l'objet d'une inscription de créance sur l'acheteur et a été payée par compensation d'une créance détenue sur Sword Suisse Holding S.A.. À l'issue de cette transaction, le Groupe a conservé 18,50% des actions qui ont été classées en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Avec effet au 1^{er} décembre 2015, le Groupe a acquis au travers de Sword IT Solutions Ltd (« Sword ITS ») 100% des actions d'AAA Group Ltd, une société de droit britannique, laquelle détient l'intégralité du capital de AAA Ltd, une autre société de droit britannique spécialisée dans l'externalisation des projets, le sourcing et le recrutement dans le but d'atteindre une taille critique sur le marché de l'IT Service au Royaume-Uni et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme, entraînant ainsi une augmentation de la marge bénéficiaire. Dans le cadre de cette acquisition, 51% du capital de Sword ITS ont été cédés à des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd, lesquelles ont bénéficié d'un financement du Groupe pour l'acquisition de 31% des actions. De manière concomitante, des options de rachat de ces 31% ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1^{er} décembre 2025 pour autant que certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBITDA) ne soient pas remplis. Le prix d'exercice est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Comme indiqué à la Note 3.1., les conditions du contrôle exclusif par le Groupe étant maintenues, Sword ITS reste intégralement consolidée. À noter que Sword ITS détient depuis le 1^{er} décembre 2015 outre la participation dans AAA Group Ltd 100% du capital de Sword Charteris Ltd.

NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (monnaie fonctionnelle de la Société), arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à la juste valeur.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l' « International Accounting Standards Board » (IASB) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après « IFRS » ou « référentiel IFRS »).

Les actifs et les passifs, charges et produits ne sont pas compensés, sauf si une norme IFRS le permet ou le requiert.

(a) Normes IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou les informations à fournir dans les états financiers

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe n'a adopté aucune norme IFRS nouvelle ou révisée devant être obligatoirement appliquée pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015 et susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées, mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a appliqué aucune norme, interprétation ou amendement par anticipation.

- IFRS 9, 'Instrument financiers'. Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases 'Classement et évaluation', 'Dépréciation des actifs' et 'Comptabilité de couverture' du projet destiné à remplacer dans son intégralité IAS 39, 'Instruments financiers : comptabilisation et évaluation'. L'IFRS 9 constitue un remaniement important des règles comptables qui s'appliquent aux instruments financiers. La norme introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers, fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le modèle de dépréciation d'IAS 39, fondé sur les pertes subies, est remplacé par un modèle utilisant des informations plus prospectives aux fins de la comptabilisation de pertes de crédits attendues. À l'identification d'un évènement générateur de perte de crédit par l'entité se substitue un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédits attendues. Par ailleurs, IFRS 9 a reformé les exigences en matière de comptabilité de couverture, en alignant plus étroitement la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques d'une entité, en augmentant l'admissibilité autant des éléments couverts que des instruments de couverture et en mettant en place une approche davantage fondée sur des principes pour évaluer l'efficacité de la couverture. La nouvelle norme remplace toutes les versions antérieures et sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise. La norme devra être appliquée rétrospectivement.

- IFRS 15, 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients'. En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, une norme harmonisée qui établit un modèle unique en 5 étapes pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. La norme doit être appliquée à chaque contrat et fournit désormais des indications précises sur l'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients qu'il conviendra de comptabiliser séparément, la notion de transfert continu du contrôle pour la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement, l'évaluation du prix de la transaction, la prise en compte du risque de crédit et des rémunérations variables, et la comptabilisation des licences ainsi que des coûts associés à l'obtention des contrats avec les clients. En outre, la nouvelle norme accroît considérablement les obligations d'informations sur la comptabilisation des produits. IFRS 15 remplace toutes les normes et interprétations antérieures liées aux produits des activités ordinaires et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise. La norme devra être appliquée rétrospectivement.

À ce stade, le Groupe n'a pas encore analysé dans le détail l'impact de l'application de ces normes.

2.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses dans le processus d'application des principes comptables. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les estimations et hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

2.3 Présentation « courant » et « non courant »

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant » et « non courant » défini par la norme IAS 1.

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois après la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

2.4 Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »), préparés au 31 décembre 2015.

(a) Filiales

Une filiale est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle prend fin.

Le contrôle est présumé exister si et seulement si :

- le Groupe détient le pouvoir sur la filiale,
- il est exposé, ou a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec la filiale, et
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités contrôlées sont celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe, en utilisant des principes comptables homogènes.

Toutes les transactions et soldes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (autrement dit, les intérêts minoritaires), même si cela se traduit par un solde déficitaire.

(b) Perte de contrôle dans une filiale

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat et est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont reclassés en résultat de l'exercice ou transférés à une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs connexes de la filiale. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39.

Une liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée à la note 6.

(c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de ces entités, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage égal ou supérieur à 20% des droits de vote dans une entité sauf s'il peut être démontré clairement que le Groupe n'exerce pas d'influence notable.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût, puis mises en équivalence lors de la comptabilisation ultérieure. Elles intègrent le goodwill constaté au moment de l'acquisition et sont présentées nettes des pertes de valeur cumulées. Les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors inscrite dans le résultat de l'exercice.

Après acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse, la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée en résultat de l'exercice tandis que la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les mouvements cumulés depuis l'acquisition sont comptabilisés en ajustement du coût initial, à l'actif, dans l'état consolidé de la situation financière.

2.5 Méthodes de conversion

(a) Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres, sous le poste « réserve de conversion ». Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette à payer à une filiale étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cette filiale étrangère sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés au résultat net lors du remboursement des éléments monétaires.

Au moment de la cession d'une filiale étrangère, tous les écarts de conversion cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net.

(b) Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont inscrits au compte de résultat.

Taux de conversion de l'euro contre les monnaies étrangères les plus significatives au 31 décembre 2015 et 2014:

(Devise)	Taux de clôture		Taux moyen	
	2015	2014	2015	2014
Livre Sterling	0,7339	0,7789	0,7260	0,8064
Dollar américain	1,0887	1,2141	1,1096	1,3288
Dollar australien	1,4897	1,4829	1,4765	1,4724
Dinar tunisien	2,2085	2,2600	2,1748	2,2474
Dirham marocain	10,7771	10,9682	10,8088	11,1570
Franc suisse	1,0835	1,2024	1,0676	1,2146
Pesos colombien	3 448,28	2 873,56	3 058,10	2,659.57
Rand sud-africain	16,9529	14,0353	14,1529	14,406523
Roupie indienne	72,0202	76,7165	71,1744	81,0701

2.6 Regroupements d'entreprises

Quand le Groupe prend le contrôle d'une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur des participations déjà détenues par le groupe préalablement à la prise de contrôle ; et
- montant net à la date d'acquisition de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir section 2.7. ci-dessous).

En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix du Groupe, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (option dite du « partial goodwill »).

Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise. Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du classement de celle-ci dans les états financiers consolidés.

La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôtures subséquentes conformément à IAS 39 ou à IAS 37, selon le cas, et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

La prise de contrôle par achats successifs, est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition (goodwill) sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Pendant la période d'évaluation, ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. La période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

2.7 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition (voir note 2.6), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable avec sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

2.8 Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, sont principalement constituées de logiciels, de contrats de mise à disposition de logiciels de type SaaS, de contrats de maintenance logicielle et de prestations à fournir (« production backlog »), activés à l'occasion de regroupements d'entreprises ainsi que du montant payé pour le rachat d'une clause de non concurrence (voir Note 11) et de coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes.

(a) Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont essentiellement constituées de la clause de non-concurrence. Elle est à durée d'utilité indéterminée et par conséquent comptabilisées à son coût d'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur éventuelles.

(b) Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Le coût des immobilisations incorporelles correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée d'utilité attendue qui est la suivante :

- Logiciels (et les contrats y relatifs) : 5-10 ans
- Carnets de commandes : 3 mois à 5 ans

(c) Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis, sur la durée d'utilité attendue, à compter de la date de commercialisation du projet.

Compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, le critère déterminant est celui de la faisabilité technique puisque c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de nouveaux logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit jusqu'à peu de temps avant la mise sur le marché. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs et sont donc comptabilisés en résultat net au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais directs internes et externes engagés pour les mises à jour importantes des logiciels commercialisés et les améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont activés.

(d) Dé-comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la dé-comptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes les autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation en question. Une perte de valeur est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (voir note 2.10).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

- Installations et agencements: 10 ans
- Matériel de transport: 5 ans
- Matériel de bureau: 3-5 ans
- Matériel informatique: 3 ans
- Mobilier de bureau: 10 ans

Les modalités d'amortissements des immobilisations corporelles sont revues annuellement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net.

2.10 Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Cependant, aucune reprise n'est possible concernant les dépréciations constatées sur le goodwill.

2.11 Juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Une évaluation à la juste valeur implique que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation d'un actif tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui fera une utilisation optimale. L'utilisation optimale prend en compte l'utilisation de l'actif qui est physiquement possible, légalement admissible et financièrement réalisable.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données suffisantes pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation des données non observables

Tous les actifs ou passifs pour lesquels une juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir note 24).

2.12 Instruments financiers non-dérivés

(a) Classement

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et dépend de l'objectif recherché au moment de l'acquisition.

Les actifs financiers du Groupe se composent d'actifs financiers disponibles à la vente et de prêts et créances. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs, les dépôts et cautionnements ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les participations non consolidées dans des sociétés cotées et non cotées.

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs. Ils sont classés comme autres passifs financiers conformément aux dispositions d'IAS 39.

(b) Évaluation initiale

Les actifs/ passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée/ minorée, pour les instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables.

(c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation, quand le management considère qu'il y a un indicateur objectif de dépréciation qui viendra réduire les flux de trésorerie initialement attendus. L'actualisation est omise pour les prêts et créances à court terme, compte tenu de l'incidence négligeable de l'actualisation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette.

Les actifs disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec reconnaissance des gains ou pertes latents dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans un poste intitulé « réserve de réévaluation » jusqu'à ce que l'investissement soit dé-comptabilisé, entraînant la comptabilisation des gains ou pertes cumulés en résultat net (« recyclage »).

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(d) Dépréciation des actifs financiers

Actifs au coût amorti

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication objective (comme des difficultés financières importantes de la contrepartie, une rupture de contrat ou la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière d'un débiteur) existe, l'actif est soumis à un test de dépréciation. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur.

Quant aux créances clients, une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective (comme l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou des difficultés financières importantes d'un client) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la créance selon les termes originaux de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable de la provision pour dépréciation sont comptabilisées en résultat net.

Si au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise, dans la mesure où la valeur comptable de l'actif, à la date de reprise de la dépréciation, n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Actifs classés comme « disponibles à la vente »

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication objective de perte de valeur. Si l'actif testé est considéré comme déprécié (« impaired »), la perte de valeur reprise sous les capitaux propres est reclassée en résultat. Le montant de la perte de valeur comptabilisé est la différence entre le coût d'acquisition de la participation et sa juste valeur à la clôture. Toute remontée du cours au-delà de la valeur nette comptable ne pourra pas être traduite en résultat mais en capitaux propres, conformément aux IFRS.

(e) Décomptabilisation

Un actif financier est dé-comptabilisé si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou si le Groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Un passif financier est dé-comptabilisé si et seulement si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à échéance.

(f) Compensation

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière dès lors qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.13 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêts et des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période. Le gain ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace.

2.14 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des montants dus par les clients pour les marchandises vendues ou les services prestés dans le cours normal des affaires. Elles font parties des actifs courants pour autant qu'elles soient réalisées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font parties des actifs non courants.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, l'encaisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à l'origine et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, net des concours bancaires courants. Les concours bancaires courants sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « dettes financières » des passifs courants.

2.16 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer pour des biens et des services acquis dans le cours normal des affaires. Elles font partie des passifs courants pour autant qu'elles soient réglées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font partie des passifs non courants.

2.17 Provisions

(a) Général

Une provision doit être comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont enregistrées à la valeur actuelle des sorties de ressources attendues.

Les provisions sont actualisées si l'impact temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

(b) Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

2.18 Impôts

La charge d'impôts inclut l'impôt exigible et les impôts différés.

(a) Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) sur le bénéfice (ou la perte) imposable d'un exercice réalisé par la Société et ses filiales, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible des exercices précédents. Il est calculé sur base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La direction fait appel à son jugement et s'appuie sur des estimations dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétations. Ces prises de position sont revues de manière régulière.

(b) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. En outre, des passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées, de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes et, le cas échéant, de la stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.19 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lequel le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location simple. Les contrats de location simple ne sont pas immobilisés. Les charges de loyers sont inscrites en charges opérationnelles.

2.20 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des ristournes, des remises et des impôts ou taxes sur les ventes.

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales :

- des prestations de conseil et d'ingénierie
- des ventes de licences d'utilisation (logiciels) moyennant licence unique, des prestations de maintenance associées aux ventes de licences mentionnées ci-avant, comprenant des mises à jour et un support technique, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS (voir définition ci-après) et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients.

Les ventes en mode SaaS (« Software as a Service ») reposent sur le principe de la mise à disposition d'une application accessible à distance via Internet et rémunérée par abonnement comme un service, par opposition au modèle traditionnel de mise à disposition de logiciels faisant l'objet d'une licence unique et installés sur les propres serveurs du client.

(a) Prestations de conseil et d'ingénierie

Le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. L'avancement est déterminé par comparaison des coûts cumulés engagés, à une date donnée, aux coûts totaux prévus du contrat. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Les prestations relatives à ces contrats figurent dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Créances clients et autres débiteurs » pour la part des produits à recevoir et en « Autres passifs (courants) » pour la part des produits constatés d'avance. Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables.

Le chiffre d'affaires des prestations provenant des contrats en régie est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

(b) Ventes de licences d'utilisation, contrats de maintenance et mise à disposition d'applicatifs en mode SaaS

Le chiffre d'affaires issu de licences d'utilisation est comptabilisé, à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter, lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation soient intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents puisse être mesuré de façon fiable, et qu'il soit probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe. Si l'un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la vente de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu de la mise en place, de la paramétrisation et de l'intégration de logiciels est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. Voir Note 2.20 a) pour les détails.

Les contrats de maintenance (incluant les mises à jour et le support technique) sont conclus lors de l'acquisition par le client de la licence d'utilisation du logiciel sous-jacent. Ces contrats peuvent être renouvelés par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Les prestations de développement de fonctionnalités additionnelles effectuées à la demande du client sur des produits standards, sont comptabilisées lorsque le service est rendu.

Les services rendus dans le cadre de l'offre SaaS font l'objet d'un contrat en tacite reconduction et sont calculés sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

2.21 Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires de la société mère est reconnue comme un passif dans les états financiers du Groupe dans la période dans laquelle la distribution de dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.22 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action ou résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), diminué des actions propres.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant l'exercice.

2.23 Avantages accordés au personnel

(a) Avantages à court terme

Les charges relatives aux avantages à court terme comprennent les rémunérations brutes, les charges sociales, les congés payés et autres avantages à court terme. Elles sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la date de clôture figurent en « autres passifs » courants.

(b) Régimes de retraite à cotisations définies

Les charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en résultat net sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en « autres passifs » courants.

(c) Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, incluant principalement des engagements de retraite définis par les conventions collectives françaises ou les accords d'entreprises.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue selon la méthode actuarielle unique dite des « unités de crédits projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures, et sur des hypothèses spécifiques, détaillées à la note 18, qui sont périodiquement mises à jour par le Groupe.

Le Groupe n'externalise pas la gestion ni le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

(d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciement avant la date normale de départ en retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

2.24 Capital

(a) Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, net d'impôts.

(b) Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres (net d'impôts), de sorte que les éventuelles plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.25 Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Le Groupe évalue la juste valeur de ces instruments à la date d'attribution, en utilisant le modèle « Black & Scholes » (voir note 36). La juste valeur des options est figée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi des droits et leur date d'échéance avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À l'échéance du plan, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

NOTE 3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêt des comptes.

3.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

L'analyse suivante présente les jugements critiques posés dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

(a) Contrôle de la filiale Sword IT Solution Ltd

À la note 6, il est mentionné que la société Sword ITS, maison mère des sociétés AAA Group Ltd, AAA Ltd et Sword Charteris Ltd est une filiale du Groupe, même si celle-ci ne détient que 48,96% des actions de Sword ITS. En vertu des statuts, le Groupe a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration de Sword ITS, en ce compris l'administrateur agissant en qualité de président du Conseil d'Administration. Étant donné que le processus décisionnel de cette société est régi par un système de vote à la majorité simple, le Groupe peut mettre en œuvre, seul, ses propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles. Les dirigeants du groupe ont examiné les dispositions des statuts à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle sur Sword ITS.

(b) Contrôle de la filiale Sword Technologies SA (Suisse) (anciennement dénommée Sword IF SA)

À la suite de la fusion d'Inea IT Services SA (« Inea »), société de droit suisse avec Sword Technologies SA, prenant effet le 1^{er} juillet 2014, la quote-part du Groupe dans le capital de Sword Technologies SA passe de 60% à 45%. Bien que le Groupe ne détienne plus la majorité du capital de Sword Technologies SA, une convention d'actionnaires conclue à la même date lui donne le pouvoir de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration de Sword Technologies SA. Le Groupe a en outre le pouvoir de faire voter ses recommandations en termes de distribution de dividendes. L'actionnaire majoritaire s'engage à mettre en œuvre les propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles formulées par le Groupe. Les dirigeants du groupe ont examiné les dispositions de la convention à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle sur Sword Technologies SA. Antérieurement à la fusion, la quote-part (40,11%) détenue par le Groupe dans Inea a fait l'objet d'un pacte d'actionnaires dont les termes sont identiques au pacte actuellement en vigueur. Dès lors, les comptes d'Inea ont été consolidés par le Groupe depuis la prise de participation intervenue en 2014 jusqu'à la date de fusion.

(c) Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation du goodwill

Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à une UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Compte tenu de l'effet de synergies qui reposent sur des critères tant organisationnels que commerciaux et du niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées par le Groupe, les UGT retenues par le Groupe pour les besoins des tests de dépréciation correspondent aux segments métiers du Groupe, à savoir les IT services et les logiciels.

3.2 Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses clés ainsi que les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la date de clôture sont détaillées ci-après.

(a) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats de services au forfait

Appliquant la méthode de l'avancement pour les contrats de service au forfait, le Groupe procède, de manière régulière, à une évaluation du degré d'avancement desdits contrats non échus sur la base d'objectifs atteints ou des coûts engagés et à des estimations de rentabilité à terminaison. Ces estimations importantes portent notamment sur les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat et les risques contractuels. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement couvrant la perte dans son intégralité.

(b) Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation au minimum annuellement, conformément aux principes comptables exposés à la note 2.7. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base du calcul de leur valeur d'utilité et, le cas échéant, de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, laquelle est influencée par des paramètres tels que croissance estimée du chiffre d'affaires à moyen et long terme, taux de rentabilité attendu et taux d'actualisation appliqué. Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour la réalisation des tests sont présentées en note 12. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

(c) Évaluation d'actifs incorporels résultant de regroupement d'entreprises

Le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation et des hypothèses pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprises. Les techniques d'évaluation et hypothèses utilisées sont décrites à la note 24. L'adoption d'un modèle d'évaluation différent et toute modification des variables sous-jacentes pourraient avoir un effet significatif sur la valeur attribuée à ces actifs.

(d) Durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels amortissables qui ont été acquis lors de regroupements d'entreprises sont valorisés et amortis en tenant compte de leur durée d'utilité prévue par le Groupe. Les incertitudes concernant ces estimations sont principalement liées à l'obsolescence technique pouvant affecter les logiciels destinés à être vendus ou loués en modes SaaS et au taux d'érosion de la clientèle ou de renouvellement de contrat pouvant impacter des actifs tels que les contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, les contrats de support et, le cas échéant, les relations clientèle.

(e) Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe considère que le droit payé par le Groupe à Tipik Communication Agency SA («Tipik») (voir note 9) pour l'annulation d'un engagement de non concurrence (voir note 11) est assimilable à une licence d'exploitation concédée au Groupe sans limite dans le temps, autorisation sans laquelle le Groupe ne pourrait générer aucun flux de trésorerie dans le périmètre des activités soumises à non-concurrence. En conséquence, le droit payé a été classifié comme un actif à durée d'utilité indéterminée qui fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

(f) Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés ne peuvent être reconnus que dans la mesure où les pertes fiscales constatées pourront être utilisées pour réduire la charge fiscale liée à des profits imposables. La direction du Groupe s'appuie sur des budgets et des hypothèses de croissance et de rentabilité à moyen terme pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Une révision à la baisse des projections établies par la direction peut influencer de manière significative le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé.

(g) Valorisation des engagements en matière de retraites à prestations définies

Le Groupe participe à des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements liés à ces régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 18. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

NOTE 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché (incluant le risque de taux d'intérêt) du fait de l'utilisation d'instruments financiers. La gestion des risques financiers est assurée par la direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance du Groupe. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à différents risques ainsi que la manière dont le Groupe appréhende et gère ces risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou toute autre contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le Groupe concerne les créances clients, auxquelles s'ajoutent les produits à recevoir pour les travaux en cours, et les liquidités placées auprès d'institutions financières.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients	41 223	34 310
Autres actifs	14 626	9 360
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	104 301
TOTAL	117 961	147 971

À l'exposition au risque de crédit inhérent à la détention d'actifs financiers, s'ajoute le risque de défaillance représenté par les produits à recevoir pour travaux en cours dont le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 15 469 milliers d'euros (2014: 14 626 milliers d'euros). Voir note 15.

Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de leur solvabilité, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et les ratios financiers.

Outre les conditions d'acceptation des clients, la direction financière du Groupe détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du Groupe. Les créances clients échues font l'objet d'une revue régulière à chaque clôture par les entités opérationnelles. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action. À chaque clôture, les créances présentant un risque de non-récupération font l'objet d'une correction de valeur représentant la meilleure estimation de la perte probable qui sera subie par le Groupe. Voir note 15.

La direction financière du Groupe assure une revue régulière des créances clients et des encours de production sur base notamment de balances âgées.

L'encours clients du Groupe classé par catégorie de clients se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Entreprises publiques	6 360	5 100
Grandes entreprises et multinationales	24 019	21 731
PME	12 397	8 489
TOTAL	42 776	35 320

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe sur base des encours clients au 31 décembre 2015.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 17,5% (2014: 18,6%) du chiffre d'affaires du Groupe.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de sept institutions financières ayant une notation S&P de AA- et plus. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme.

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration de la société mère, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité sur base de propositions formulées par la direction financière du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en ajustant si besoin les échéances des actifs et des passifs financiers. Les détails des lignes de crédit disponibles que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité sont décrits en note 20.

La direction financière du Groupe a mis en place des outils de suivi des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

Les tableaux suivants fournissent une analyse par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle, des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe. Pour évaluer et gérer les risques de liquidité des instruments financiers dérivés, le Groupe considère à la fois les entrées et les sorties contractuelles de trésorerie alors que pour les passifs financiers non dérivés, seules les sorties contractuelles sont prises en compte. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement. Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des conditions de marché qui prévalent au 31 décembre 2015.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe (y compris les versements d'intérêts) se détaillent comme suit:

Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
<i>Capital</i>	-	-	(19 000)	-	-	(19 000)
<i>Intérêts</i>	(163)	(163)	(75)	-	-	(401)
Concours bancaires	(668)	-	-	-	-	(668)
Swaps de taux d'intérêts						
<i>Fixe payé</i>	(70)	-	-	-	-	(70)
<i>Variable reçu</i>	(7)	-	-	-	-	(7)
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	(17 607)	-	-	-	-	(17 607)
Autres passifs	(410)	(3 812)	-	-	-	(4 222)
Garantie financière donnée	(8 000)	-	-	-	-	(8 000)
TOTAL	(26 925)	(3 975)	(19 075)	-	-	(49 975)

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
Capital	-	(14 225)	(25 225)	(15 450)	(223)	(55 123)
Intérêts	(704)	(628)	(152)	(82)	-	(1 566)
Concours bancaires	(935)	-	-	-	-	(935)
Swaps de taux d'intérêts						
Fixe payé	(157)	(70)	-	-	-	(227)
Variable reçu	108	61	-	-	-	169
Ventes de contrats d'option sur devises						
Livré	(16 327)	-	-	-	-	(16 327)
Reçu	16 327	-	-	-	-	16 327
Dettes fournisseurs et autres créditeurs						
Autres passifs	(90)	(1 990)	-	-	-	(2 080)
Garantie financière donnée	(11 000)	-	-	-	-	(11 000)
TOTAL	(26 323)	(16 852)	(25 377)	(15 532)	(223)	(84 217)

Les ventes de contrats d'option sur devises arrivaient à échéance endéans les 3 mois suivant le 31 décembre 2014 et les contrats étant largement en situation d'être exercés, les flux de trésorerie étaient basés sur les taux stipulés dans les contrats.

Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois, soit un taux de (0,131)% au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014: 0,078%).

Les montants des garanties financières octroyées par le Groupe et renseignées ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du Groupe. Hormis les montants ayant fait l'objet de provisions (Note 19), la direction estime qu'à la date de clôture la probabilité qu'un tel montant soit exigible est faible.

Les montants des tableaux précédents reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés pouvant différer des valeurs comptables des actifs et passifs concernés à la date de présentation de l'information financière.

4.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché résulte des positions ouvertes dans des devises étrangères et des actifs et passifs portant intérêts.

(a) Risque de change

L'exposition au risque de taux de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars US et en livres sterling et des encours qui en résultent. Le Groupe détient également des dépôts bancaires en dollars US.

En vue de gérer son exposition au risque de change, le conseil d'administration de la Société Mère a adopté des limites par devise et par échéance sur proposition de la direction financière.

Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les positions nettes en devises du Groupe classées par échéance, tant réelles qu'estimées sur base de budgets et de projections financières font l'objet d'un suivi et des contrats de change au comptant ou à terme sont conclus afin de respecter les limites ainsi adoptées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises ainsi que la position nette globale par devise à la date de clôture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs		Passifs		Position nette	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Livre Sterling	49 249	76 125	(26 341)	(44 156)	22 908	31 969
Dollar américain	8 540	11 805	(4 809)	(9 101)	3 731	2 704
Franc suisse	25 123	23 046	(17 889)	(5 672)	7 234	17 374
Roupie indienne	524	456	(132)	(107)	392	349
Autres	1 348	3 205	(1 125)	(2 034)	223	1 170

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres aux variations par rapport à l'euro des cours de changes appliqués aux actifs et aux passifs financiers du Groupe libellés en devises étrangères, à savoir la position nette du Groupe dans la devise, toutes les autres variables étant demeurées constantes. Il suppose une variation des cours de change en fonction de la volatilité historique des cours de change sur le marché, calculée sur base des douze mois précédents, à l'exception du franc suisse (voir plus bas). L'analyse de sensibilité s'appuie sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères détenus par le Groupe à la date de présentation de l'information financière. Elle tient également compte des contrats de change à terme qui compensent les effets des variations des cours de change. Les devises non significatives à la date de clôture ont été regroupées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Devise						
Livre Sterling	4%	999	940	4%	557	1 954
Dollar américain	8%	30	464	8%	37	122
Franc suisse	10%	(568)	2 290	10%	122	2 228
Roupie indienne	6%	1	1	6%	2	27

Les changements ci-dessus des taux de change représentent la meilleure estimation de la direction, compte tenu de la volatilité historique.

(b) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée au niveau d'endettement financier du Groupe. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable et en utilisant des swaps de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque tient compte des anticipations de la direction en termes de fluctuations des taux, de la volatilité historique et de l'impact des fluctuations sur le résultat net du Groupe.

Au 31 décembre 2015, après la prise en compte des swaps de taux d'intérêts, environ 13,2 % de la dette du Groupe est rémunérée à taux d'intérêt fixe (2014: 32,4 %).

Malgré la proportion importante d'emprunts à taux variable, le Groupe estime que son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est limitée compte tenu des politiques monétaires actuelles.

Les principaux emprunts sont libellés en euro et sont logés auprès de la Société.

L'analyse de sensibilité concernant les dettes à taux variables a été préparée en fonction de l'hypothèse selon laquelle les dettes à la date de clôture présentent un encours stable tout au long de l'exercice.

Si les taux d'intérêts augmentaient/ diminueraient de 50 points de base (qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible de taux d'intérêts) et que toutes les autres variables demeuraient constantes, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 diminuerait/ augmenterait de 98 milliers euros (31 décembre 2014: 270 milliers euros).

4.4 La gestion du capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que le Groupe soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital, à l'exception du respect des ratios financiers imposés par les banques (voir note 20.3).

Au 31 décembre 2015, le ratio de structure financière se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes financières	19 668	56 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(62 112)	(104 301)
Endettement net	(42 444)	(48 243)
Capitaux propres	161 293	161 778
RATIO D'ENDETTEMENT NET	(26,31%)	(29,82%)

NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des secteurs opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés sur base des composants « métiers » du Groupe. Cette information sectorielle est basée sur l'organisation de la gestion interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration au niveau de chaque composante « métier » d'outils de pilotage utilisés par la direction du Groupe.

En appliquant une logique « métier », le Groupe a défini deux secteurs opérationnels, à savoir le secteur « Services IT » et le secteur « Logiciels », lesquels secteurs conditionnent la mesure de performance et les orientations stratégiques du Groupe.

Autour des secteurs d'activité opérationnels gravitent les fonctions de support telles que les fonctions commerciales, la finance, les ressources humaines et la logistique.

Les secteurs d'activité se définissent comme suit:

- **IT Services (Solutions):**

Il s'agit d'une division spécialisée sur les services en matière d'intégration de systèmes d'information et d'ingénierie du contenu et ciblant les marchés régulés et le « Compliance Management ». Elle appuie sa stratégie sur des composants logiciels techniques tels que les outils de gestion documentaire.

- **Logiciels (Software ou Produits):**

Cette division recouvre l'offre logicielle portant sur les activités « Governance Risk & Compliance » (GRC), les activités de gestion documentaire et celles relatives à la gestion de grands projets. En plus, elle inclut des applications liées au financement de véhicules et d'équipements à destination principalement des sociétés de leasing et des courtiers.

5.1 Informations par zone géographique

Le tableau ci-dessous reprend le chiffre d'affaires ventilé par marché géographique, à l'exclusion du chiffre d'affaires intra-secteurs, et des informations sur les actifs non courants par région géographique :

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires provenant des clients externes		Actifs non courants ⁽¹⁾	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Benelux	17,392	25 200	23 528	20 474
France	26,344	22 300	13 168	13 543
Suisse	27,915	24 800	30 880	27 528
Royaume Uni	32,994	26 900	61 005	49 211
Etats-Unis	9,185	7 500	145	138
Autres	23,734	10 369	822	270
TOTAL	137 564	117 069	129 548	111 164

⁽¹⁾ Les actifs non courants excluent les instruments financiers et les actifs d'impôt différés.

5.2 Informations par secteurs

(a) Analyse du compte de résultat

Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	93 538	44 026	-	137 564
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	93 538	44 026	-	137 564
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	9 052	12 500	-	21 552
Dotations aux amortissements	(3 651)	(1 495)	(12)	(5 158)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	5 401	11 005	(12)	16 394
Résultat sur cessions d'actifs	107	(2)	(675)	(570)
Pertes de valeur sur actifs	(455)	-	-	(455)
Autres éléments non récurrents	(1 179)	(371)	(2 496)	(4 046)
Résultat opérationnel (RO)	3 874	10 632	(3 183)	11 323
	Résultat financier			3 010
	Résultat des entreprises associées			(100)
	Charge d'impôt sur le résultat			(3 441)
	Résultat de l'exercice			10 792
	Participations ne donnant pas le contrôle			630
	Part du Groupe			10 162

Au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	82 866	34 203	-	117 069
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	82 866	34 203	-	117 069
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	8 837	10 016	-	18 853
Dotations aux amortissements	(1 995)	(1 145)	(10)	(3 150)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	6 842	8 871	(10)	15 703
Résultat sur cessions d'actifs	(806)	2 670	(349)	1 515
Pertes de valeur sur actifs	(488)	(1 112)	-	(1 600)
Autres éléments non récurrents	(249)	(330)	(2 187)	(2 766)
Résultat opérationnel (RO)	5 299	10 099	(2 546)	12 852
	Résultat financier			3 811
	Résultat des entreprises associées			(10)
	Charge d'impôt sur le résultat			(3 336)
	Résultat de l'exercice			13 317
	Participations ne donnant pas le contrôle			1 163
	Part du Groupe			12 154

(b) Analyse des actifs et passifs

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	117 558	77 385	-	-	194 943
Actifs non-alloués	-	-	51 839	-	51 839
TOTAL DES ACTIFS	117 558	77 384	51 839	-	246 782
Passifs sectoriels	41 250	15 064	-	111 225	167 539
Passifs non-alloués	-	-	29 175	(111 225)	(82 050)
TOTAL DES PASSIFS	41 250	15 064	29 175	-	85 489
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	<i>2 912</i>	<i>5 418</i>	<i>75</i>	<i>-</i>	<i>8 405</i>

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	127 055	59 989	-	-	187 044
Actifs non-alloués	-	-	77 776	-	77 776
TOTAL DES ACTIFS	127 055	59 989	77 776	-	264 820
Passifs sectoriels	34 490	9 362	-	131 882	175 734
Passifs non-alloués	-	-	59 190	(131 882)	(72 692)
TOTAL DES PASSIFS	34 490	9 362	59 190	-	103 042
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	<i>8 133</i>	<i>846</i>	<i>9</i>	<i>-</i>	<i>8 988</i>

Voir note 12.2 pour l'affectation des goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à l'exception des actifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société.

Tous les passifs sont affectés aux secteurs à l'exception des passifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel des dettes financières contractées par la Société et qui sont destinées à financer le Groupe.

NOTE 6. INFORMATION GROUPE

6.1 Périmètre de consolidation

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% contrôle		% intérêts	
			2015	2014	2015	2014
Luxembourg						
Sword Group SE	Société mère					
Sword Technologies SA ⁽¹⁾	IT Services	IG	90%	100%	90%	100%
Sword Sol S.à r.l.	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Afrique du Sud						
Sword Création Informatique Ltd	IT Services/ Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Australie						
Active Risk Australia Pty Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Belgique						
FI System Belgium ⁽²⁾	Holding	IG	-	100%	-	100%
Sword Integra SA	IT Services	IG	100%	100%	90%	100%
Chypre						
Apak Beam Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Colombie						
Sword Colombia SAS	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
États-Unis						
Active Risk Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	93%	100%
Sword Apak Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	90%	97%
Buildonline Inc.	IT Services/ Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Solutions Inc.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
France						
Sword Connect SAS	IT Services	IG	73%	73%	73%	73%
Sword Consulting France SAS (anciennement Simalaya SAS)	IT Services	IG	82%	82%	82%	82%
Sword Insight SAS	IT Services	IG	70%	70%	70%	70%
Sword Kami SAS ⁽³⁾	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Sword Orizon SAS	Logiciels	IG	67%	67%	67%	67%
Sword Performance France SAS ⁽³⁾	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Sword SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Inde						
Sword Global India Pvt Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Liban						
Sword Lebanon SAL	IT Services	IG	99%	99%	99%	99%
Sword Middle East LLC	IT Services	IG	98%	98%	98%	98%
Maroc						
Adhoc Sàrl	IT Services	IG	100%	100%	35%	22%

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% de contrôle		% d'intérêts		
			2015	2014	2015	2014	
Royaume-Uni							
AAA Group Ltd	Holding	IG	100%	-	49%	-	
AAA Ltd ⁽⁴⁾	IT Services	IG	100%	-	49%	-	
Apak Group Ltd	Logiciels	IG	90%	97%	90%	97%	
Active Risk Group Ltd	Holding	IG	93%	100%	93%	100%	
Active Risk Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Charteris Ltd	IT Services	IG	100%	100%	49%	100%	
Mobile Productivity Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Achiever Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Apak Aurius Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	90%	100%	
Sword General Partners Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword IT Solutions Ltd	Holding	IG	49%	-	49%	-	
Sword Soft Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Technologies Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	
Suisse							
CBA Sourcing SA ^{(5) (6)}	IT Services	IG	35%	25%	14%	25%	
Eurogenia SA ⁽⁵⁾	Holding	IG	41%	-	41%	-	
Kenzan Film Factory Sàrl ⁽⁷⁾	IT Services	IG	-	60%	-	24%	
Simalaya Holding SA ⁽⁸⁾	Holding	IG	100%	40%	100%	40%	
Sword Technologies SA (anciennement Sword IF SA) ⁽⁹⁾	IT Services	IG	45%	45%	45%	45%	
Swissgenia SA	IT Services	IG	60%	-	24%	-	
Sword Consulting SA (anciennement Simalaya SA)	IT Services	IG	100%	96%	100%	38%	
Sword Performance AG (anciennement Adhoc PES AG)	IT Services	IG	62%	60%	62%	24%	
Sword Performance International (anciennement Adhoc Int)	IT Services	IG	91%	91%	56%	22%	
Sword Services SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Suisse Holding SA	Holding	IG	100%	100%	100%	100%	
The Agile Factory SA ⁽¹⁰⁾	IT Services	IG	-	54%	-	21%	
1.618 SA ⁽¹¹⁾	IT Services	IG	-	100%	-	40%	
Tunisie							
Adhoc CTS Tunisie	Logiciels	IG	95%	95%	59%	23%	
Adhoc ISL Tunisie	IT Services	IG	95%	95%	59%	23%	
Simalaya Technology Office ⁽¹²⁾	IT Services	IG	-	67%	-	16%	

⁽¹⁾ Durant le premier semestre 2015, FI System Belgium a cédé 10% des actions émises par sa filiale Sword Technologies S.A. Voir note 1.2.

⁽²⁾ Dissoute au 31 décembre 2015, suite à un transfert des actifs et passifs au Groupe

⁽³⁾ Constitué en date du 23 décembre 2015

⁽⁴⁾ En novembre 2015, le Groupe a acquis 100% d'AAA Group Ltd. Voir note 8.1.

⁽⁵⁾ Au terme de l'exercice, le Groupe, via une participation de 40.50% dans Eurogenia SA, détient 35% du capital de CBA Sourcing SA et 60% du capital de Swissgenia SA. Les actionnaires d'Eurogenia, de Swissgenia et de CBA ont signé un pacte d'actionnaires qui permet au Groupe d'avoir le contrôle sur les 3 sociétés, lesquelles sont consolidées par intégration globale au 31 décembre 2015. Voir note 1.2.

⁽⁶⁾ Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, CBA Sourcing SA a fait l'objet d'une mise en équivalence.

⁽⁷⁾ En juillet 2015, le Groupe a vendu 12% de sa participation, une opération à l'issue de laquelle les titres ont été classés en « Participations mises en équivalence ». En octobre 2015, le Groupe a cédé les 48% restants à l'actionnaire majoritaire. Voir note 1.2, note 7 et note 9.1.

⁽⁸⁾ Durant 2015, le Groupe a acquis 60,12% du capital de Simalaya Holding SA, portant ainsi sa participation à 100%. Voir note 1.2.

⁽⁹⁾ Avec effet au 1^{er} juillet 2014, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui donnant le contrôle sur Sword Technologies SA (Suisse). Par conséquent, la société est consolidée par intégration globale.

⁽¹⁰⁾ En août 2015, le Groupe a cédé 35% de sa participation dans The Agile Factory SA, une transaction à l'issue de laquelle le Groupe a conservé 18,50%. Les titres ont été classés en actifs financiers disponibles à la vente pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. Voir note 1.2. et note 9.1.

⁽¹¹⁾ Absorbée par Sword Consulting SA durant le deuxième semestre 2015

⁽¹²⁾ Cédée le 31 mai 2015

6.2 Précisions sur les filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont significatives au 31 décembre 2015

Le détail des filiales du Groupe non détenues en propriété exclusive dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives est fourni dans le tableau ci-après:

Société	Pourcentage de participations détenues par des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat global de l'exercice attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Cumul des participations ne donnant pas le contrôle
Sword IT Solutions Ltd	51%	119	1 402
Autres	De 1,03% à 65%	1 062	5 686
Total		1 181	7 088

Le tableau suivant présente l'information résumée à l'égard de Sword IT Solutions Ltd avant éliminations intragroupes:

	31 décembre 2015
<i>(en milliers d'euros)</i>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE RÉSUMÉ	
Actifs non courants	6 605
Actifs courants	4 650
Passifs non courants	(1 271)
Passifs courants	(6 747)
ACTIF NET	3 237
<i>Dont:</i>	
Part du Groupe	1 835
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	1 402
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	
Chiffre d'affaires	6 720
Charges	(3 959)
Résultat de l'exercice	2 761
<i>Dont:</i>	
Part du Groupe	2 748
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	13
Autres éléments du résultat global	208
<i>Dont:</i>	
Part du Groupe	102
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	106
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 969
<i>Dont:</i>	
Part du Groupe	2 850
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	119
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015
ETAT DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE RESUME	
Sorties nettes de trésorerie des activités opérationnelles	857
Sorties nettes de trésorerie des activités d'investissement	(737)
Sorties nettes de trésorerie des activités de financement	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	120

NOTE 7. ENTREPRISES ASSOCIÉES

(a) Variations au cours de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	-	-
Acquisition et prise d'influence notable ^{(1) (2)}	3 913	10
Cession et perte d'influence notable ⁽³⁾	(1 381)	-
Quote-part du résultat de l'exercice	(100)	(10)
Dividendes versés	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 432	-

⁽¹⁾ Suite à une augmentation de sa participation dans Tipik, passant de 18% à 38% du capital, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice d'une influence notable sur Tipik étaient réunies et a reclassé sa participation en « Participations mises en équivalence » pour un montant total de 2 482 milliers d'euros.

⁽²⁾ Avec effet au 13 juillet 2015, le Groupe a cédé 12% du capital de sa filiale Kenzan, faisant passer la détention du Groupe dans Kenzan de 60% à 48%. À l'issue de cette transaction, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice du contrôle exclusif selon IFRS 10 n'étaient plus respectées et a reclassé sa participation en « Participation mises en équivalence » pour un montant total de 1 381 milliers d'euros.

⁽³⁾ En juillet 2015, subséquemment à la cession de 12% du capital détenu dans Kenzan, le Groupe a cédé les 48% restants à l'actionnaire de contrôle (note 1.2.).

(b) Précisions sur les entreprises associées significatives

Société	Lieu de constitution et établissement principal	Principale activité/ secteur opérationnel	% de détention	
			2015	2014
Tipik Communication Agency SA	Belgique	IT Services	38%	18%

Le tableau suivant présente l'information résumée à l'égard de Tipik (après ajustement éventuel par le Groupe aux fins de se conformer aux principes comptables du Groupe en vertu de l'application de la méthode de la mise en équivalence):

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015
Actifs non courants	4 110
Actifs courants	9 412
Passifs non courants	-
Passifs courants	12 666
Actif net	856
Chiffre d'affaires	8 133
Charges	8 479
Résultat de l'exercice	(346)
Autres éléments du résultat global	-
Dividendes reçus de l'entreprise associée au cours de l'exercice	-

Les participations dans les entreprises associées étant non significatives en 2014, les informations à fournir selon IFRS 12 avaient été omises.

NOTE 8. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

8.1 Acquisitions en 2015

(a) Description

AAA Group Ltd

Avec effet au 1^{er} décembre 2015, le Groupe a acquis 100% des actions d'AAA Group Ltd via Sword IT Solutions Ltd (« Sword ITS »), une filiale du Groupe. AAA Group Ltd est une société de droit britannique qui détient 100% des actions d'AAA Ltd, une société de droit britannique spécialisée dans l'externalisation des projets, le sourcing et le recrutement. Le rapprochement a pour objectif de permettre au Groupe d'atteindre une taille critique sur le marché de l'IT Service au Royaume-Uni et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme et donc avec une augmentation de la marge bénéficiaire. À l'issue de l'opération, le management d'AAA Group Ltd détient 51% du capital de Sword ITS. Bien que le Groupe ait une participation minoritaire, il continue de disposer du contrôle exclusif sur Sword IT Solutions Ltd (note 1.2).

Swissgenia SA

Le 1^{er} avril 2015, le Groupe a acquis 60% des actions de Swissgenia SA, société de droit suisse spécialisée dans SAP et dans l'OpenText. Le rapprochement permettra au Groupe d'augmenter sa base de clients en ayant accès à certains des groupes privés et publics suisses les plus importants.

(b) Contrepartie transférée

<i>(en milliers d'euros)</i>	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	2	822	824
<i>Moins:</i>			
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(717)	1 335	618
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	719	(513)	206

(c) Actifs acquis et passifs comptabilisés à date d'acquisition (pour 100% de la société acquise)

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	351	9	360
Actifs financiers	-	100	100
Impôts différés actifs	-	131	131
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	1 519	510	2 029
Autres actifs	8 695	90	8 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 335	1 335
Passifs non courants			
Autres provisions	(1 338)	-	(1 338)
Passifs courants			
Dettes financières	(717)	-	(717)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 678)	(683)	(2 361)
Autres passifs	(7 870)	(671)	(8 541)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	(1 038)	731	(307)

Lors des acquisitions, le Groupe a reconnu un montant de 530 milliers d'euros et (520) milliers d'euros pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) à la date d'acquisition d'AAA et de Swissgenia respectivement, évaluées selon la méthode du goodwill partiel.

(d) Goodwill découlant de l'acquisition

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Contrepartie transférée	2	822	824
<i>Moins:</i>			
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	(1 038)	731	(307)
<i>Plus:</i>			
Participations ne donnant pas le contrôle	530	(520)	10
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	510	611	1 121

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe a procédé à une évaluation provisoire de la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'AAA Group Ltd en attendant la finalisation des travaux de vérification confiés à des experts tiers.

Le goodwill dégagé lors de l'acquisition de Swissgenia, après comptabilité d'acquisitions, est principalement liés aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de la société acquise au Groupe au travers des fonctions de support.

Les goodwill ne devraient pas être déductibles à des fins fiscales.

(e) Incidences des acquisitions sur les résultats du Groupe

Si ces regroupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1er janvier 2015, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice des entités acquises se seraient présentés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Chiffre d'affaires	12 428	3 540	15 968
Résultat net	(1 679)	(276)	1 955

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2015, la société acquise a contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes:

<i>(en milliers d'euros)</i>	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Chiffre d'affaires	737	2 168	2 905
Résultat net	11	202	213

8.2 Acquisitions en 2014

(a) Description

Charteris Plc

Le 6 janvier 2014, le Groupe avait acquis, lors d'une offre publique d'achat amicale, 100% des actions de Charteris Plc, une société de services de droit britannique, cotée sur le segment AIM de la Bourse de Londres et offrant une vaste gamme de services de conseil et d'intégration d'applications Microsoft aux groupes internationaux, aux PME et au secteur public. Suite à l'acquisition, les titres ont été retirés de la cote. L'acquisition du Groupe visait à renforcer l'offre du groupe sur le plan des compétences et des marchés.

Mobile Productivity Ltd

À travers sa filiale Sword Soft Ltd, le Groupe avait acquis le 7 avril 2014 la totalité des actions de Mobile Productivity Plc, un éditeur de logiciels de droit britannique, dont l'offre complète les solutions « mobile » du Groupe pour la gestion du financement de véhicules et de biens d'équipement à destination des groupes manufacturiers, des sociétés de leasing et des courtiers.

Autres acquisitions

Durant l'exercice 2014, le Groupe avait procédé aux acquisitions suivantes :

Société	Lieu de constitution et d'exploitation	Secteur d'activité	% contrôle 2014
1.618 SA	Suisse	IT Services	100%
Idaho SA	France	IT Services	100%
Inea IT Services SA	Suisse	IT Services	40,11%
Kenzan Film Factory Sarl	Suisse	IT Services	60%
The Agile Factory SA	Suisse	IT Services	53,50%

(b) Contrepartie transférée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	2 745	665	3 409	6 819
<i>Moins:</i>				
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(199)	392	388	581
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	2 945	273	3 021	6 238

La convention d'achat de Mobile Productivity Ltd prévoyait un complément de prix correspondant à un multiple de la moyenne des résultats nets de Mobile Productivity pour 2015 et 2016, avec un plafond fixé à 2 953 milliers d'euros. Le complément de prix qualifié de « passif de contrepartie éventuelle » sera versé dans le courant du deuxième trimestre 2016. La juste valeur de ce passif s'élevait à 1 855 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (voir note 23). Elle était basée sur l'actualisation de flux de trésorerie estimés.

(c) Actifs acquis et passifs comptabilisés à date d'acquisition (pour 100% de la société acquise)

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	-	-	307	307
Immobilisations corporelles	51	11	124	186
Impôts différés actifs	786	-	-	786
Autres actifs	-	-	38	38
Actifs courants				
Créances clients et autres débiteurs	1 490	25	815	2 330
Autres actifs	97	-	1 993	2 090
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	392	515	907
Passifs non courants				
Passifs d'impôt différé	-	(1)	-	(1)
Autres passifs	-	-	(151)	(151)
Passifs courants				
Dettes financières	(199)	-	(127)	(326)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 827)	(12)	(696)	(3 535)
Impôt exigible	-	(9)	(66)	(75)
Autres passifs	(1 261)	(47)	(315)	(1 623)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	(1 863)	359	2 437	933

Lors de l'acquisition de Kenzan Film Factory Sàrl, Inea IT Services SA et The Agile Factory SA, le Groupe a reconnu un montant de 873 milliers d'euros pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) à la date d'acquisition, évaluées selon la méthode du goodwill partiel.

(d) Goodwill découlant de l'acquisition

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Contrepartie transférée	2 745	3 179	3 409	9 333
<i>Moins:</i>				
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	(1 863)	359	2 437	933
<i>Plus:</i>				
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	868	868
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	4 608	2 820	1 840	9 268

Les goodwill dégagés lors des acquisitions réalisées en 2014 étaient principalement liés aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, à l'expertise et aux compétences du personnel des sociétés acquises ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement des sociétés acquises au Groupe au travers des fonctions de support.

Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

(e) Incidences des acquisitions sur les résultats du Groupe

Si ces regroupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1 janvier 2014, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice des entités acquises se seraient présentés comme suit :

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 555	800	2 876	10 231
Résultat net	567	127	625	1 319

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2014, les sociétés acquises avaient contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes:

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 555	605	2 321	9 481
Résultat net	567	95	491	1 153

NOTE 9. CESSIONS

9.1 Cessions en 2015

The Agile Factory SA

Le 3 août 2015, le Groupe a décidé de céder 35% des actions de la filiale suisse The Agile Factory SA. (TAF). Le paiement du prix a fait l'objet d'une inscription de créance sur l'acheteur et a été payée par compensation d'une créance détenue sur Sword Suisse Holding SA en 6 janvier 2016. À l'issue de cette transaction, le Groupe a conservé 18,50% des actions de TAF qui ont été classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Kenzan Film Factory Sarl

Le Groupe a finalisé le 13 juillet 2015 la cession de 15 000 actions, représentant 12% du capital de sa filiale Kenzan Film Factory SA pour un prix de 300 milliers de CHF (équivalent à 288 milliers d'euros). À l'issue de cette opération, le Groupe a conservé 48% des actions et a classé ses titres sous la rubrique « Participations mises en équivalence ». En octobre 2015, le Groupe a cédé le solde des titres en contrepartie d'une créance estimée à 1 409 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et dont le règlement sera étalé sur une période de maximum 6 ans comprise entre 2016 et 2021. Voir note 1.2, note 7 et note 16.

(a) Contrepartie reçue

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	288	-	288
Contrepartie à recevoir ⁽¹⁾	-	237	237
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	288	237	525

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2015, la contrepartie à recevoir sur la cession de TAF a été compensée par une créance que l'acheteur détenait sur Sword Suisse Holding SA.

(b) Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Actifs non courants			
Goodwill	842	77	919
Autres immobilisations incorporelles	1 260	-	1 260
Immobilisations corporelles	137	255	392
Autres actifs	-	1	1
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	263	245	508
Autres actifs	353	37	390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	369	229	598
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(196)	(75)	(271)
Passif d'impôt exigible	(10)	(19)	(29)
Autres passifs	(141)	(87)	(228)
ACTIFS NETS CÉDÉS	2 877	663	3 540

(c) Profit/ (perte) génér(e) à la cession

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Contrepartie reçu/ à recevoir	288	237	525
<i>Moins :</i>			
Actif net cédé	(2 877)	(663)	(3 540)
<i>Plus :</i>			
Juste valeur des titres de participation conservés	1 381	80	1 461
<i>Plus :</i>			
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	1 151	353	1 504
PROFIT/ (PERTE) A LA CESSION	(57)	7	(50)

Le profit et la perte générés à la cession, en ce compris la quote-part attribuable à l'évaluation à la juste valeur des participations conservées, sont inclus dans le compte de résultat sous « résultat sur cession d'actifs ».

(d) Sortie nette de trésorerie à la cession

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	288	-	288
<i>Moins:</i>			
Soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	369	229	598
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	(81)	(229)	(310)

9.2 Cession partielle avec perte de contrôle en 2014

Compte tenu d'une politique de recentrage de ses activités, le Groupe a décidé de céder le contrôle de Tipik Communication Agency SA («Tipik»), une filiale du Groupe basée à Bruxelles et détenue à 90% au travers d'une opération dite de « Leveraged Management Buy-Out », à l'issue de laquelle le Groupe a conservé 18% des actions de Tipik. L'opération de cession a été finalisée le 10 mars 2014.

(a) Contrepartie reçue

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Contrepartie à recevoir	2 160
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	2 160

Sous réserve de certaines conditions énumérées dans le contrat de cession, il était initialement prévu que le prix soit payé au Groupe par l'acquéreur en deux tranches de même montant, la première à concurrence de 50%, soit 1,08 millions d'euros payable au 1^{er} juillet 2015, la seconde étant payable le 1^{er} juillet 2016. La créance qui résulte de ce paiement différé est assorti d'un taux d'intérêt de 1,5% par an. A 31 décembre 2015, la contrepartie à recevoir a été ramenée à 1,08 millions d'euros.

(b) Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

<i>(en milliers d'euros)</i>	10 Mars 2014
Actifs non courants	
Goodwill	3 541
Autres immobilisations incorporelles	257
Immobilisations corporelles	562
Autres actifs	84
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	13 490
Actif d'impôt exigible	950
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 126
Passifs non courants	
Dettes financières	(3)
Passif d'impôt différé	(30)
Passifs courants	
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 326)
Passif d'Impôt exigible	(435)
Autres passifs	(13 830)
ACTIFS NETS CÉDÉS	4 386

Subséquemment à la cession, le solde en compte courant de 12 280 milliers euros dû par Tipik envers le Groupe et inclus dans les « autres passifs » ci-dessus avait fait l'objet d'un refinancement bancaire à hauteur de 11 millions qui a permis à Tipik de rembourser le Groupe à due concurrence. Au 31 décembre 2014, Tipik restait redevable d'un montant de 1,3 millions d'euros. Le refinancement obtenu par Tipik est assorti d'une caution de la part du Groupe (voir note 19 et note 38).

(c) Perte générée à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014
Contrepartie à recevoir	2 160
<i>Moins :</i>	
Actif net cédé	(4 386)
<i>Plus :</i>	
Juste valeur des titres de participation conservés	1 115
<i>Plus :</i>	
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	113
PERTE A LA CESSION	(998)

La perte générée à la cession, en ce compris la quote-part attribuable à l'évaluation à sa juste valeur de la participation conservée dans Tipik, est incluse dans le compte de résultat sous « résultat sur cession d'actifs ».

(d) Sortie nette de trésorerie à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	-
<i>Moins :</i> Soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	1 126
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	(1 126)

NOTE 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations, aménagements et agencements	Matériel de transport	Matériel de bureau et équipement informatique	Mobilier de bureau	TOTAL
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2013	141	3 019	312	8 806	2 618	14 896
Acquisitions	-	301	-	1 199	361	1 861
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	87	57	-	732	132	1 008
Cessions	-	(138)	(11)	(289)	(10)	(448)
Sorties de périmètre	-	(821)	(1)	(725)	(222)	(1 769)
Écart de conversion	16	25	6	312	138	497
Au 31 décembre 2014	244	2 443	306	10 035	3 017	16 045
Acquisitions	-	394	-	1 204	3 673	5 271
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	310	-	134	170	104	718
Cessions	-	(207)	(160)	(198)	(55)	(620)
Sorties de périmètre	-	(46)	-	(549)	(75)	(670)
Écart de conversion	3	108	31	547	129	818
Au 31 décembre 2015	557	2 692	311	11 209	6 793	21 562
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS						
Au 31 décembre 2013	(74)	(1 800)	(193)	(7 162)	(1 799)	(11 028)
Dotations aux amortissements	(56)	(174)	(34)	(841)	(275)	(1 380)
Variations de périmètre	(58)	313	1	1	129	386
Reprises de pertes de valeur	-	138	8	290	8	444
Écart de conversion	(11)	(13)	(4)	(261)	(81)	(370)
Au 31 décembre 2014	(199)	(1 536)	(222)	(7 973)	(2 018)	(11 948)
Dotations aux amortissements	(33)	(228)	(43)	(1 030)	(315)	(1 649)
Variations de périmètre	(122)	17	(50)	78	16	(61)
Reprises de pertes de valeur	-	170	160	180	44	554
Écart de conversion	(7)	(66)	(24)	(405)	(107)	(609)
Au 31 décembre 2015	(361)	(1 643)	(179)	(9 150)	(2 380)	(13 713)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2014	45	907	84	2 062	999	4 097
Au 31 décembre 2015	196	1 049	132	2 059	4 413	7 849

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de garanties données portant sur les immobilisations corporelles (2014 : néant).

NOTE 11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Contrats liés aux logiciels	Clause de non concurrence	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 31 décembre 2013	5 578	3 475	-	2 213	11 266
Acquisitions	741	-	1 113	5 272	7 126
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	503	883	-	5	1 391
Cessions	(1 112)	-	-	(70)	(1 182)
Sorties de périmètre	-	-	-	(462)	(462)
Écart de conversion	64	-	-	301	365
Au 31 décembre 2014	5 774	4 358	1 113	7 259	18 504
Acquisitions	3 355	-	-	162	3 517
Cessions	-	-	-	(5)	(5)
Sorties de périmètre	(1 560)	-	-	-	(1 560)
Écart de conversion	201	299	-	9	509
Au 31 décembre 2015	7 770	4 657	1 113	7 425	20 965
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS					
Au 31 décembre 2013	(2 351)	(504)	-	(1 270)	(4 125)
Dotations aux amortissements	(577)	(878)	-	(314)	(1 769)
Variations de périmètre	(200)	-	-	203	3
Pertes de valeur	-	-	-	70	70
Écart de conversion	(8)	-	-	(60)	(68)
Au 31 décembre 2014	(3 136)	(1 382)	-	(1 371)	(5 889)
Dotations aux amortissements	(682)	(901)	-	(1 926)	(3 509)
Variations de périmètre	302	-	-	2	304
Pertes de valeur	(243)	-	-	-	(243)
Écart de conversion	(64)	(93)	-	(8)	(165)
Au 31 décembre 2015	(3 823)	(2 376)	-	(3 303)	(9 502)
VALEUR NETTE					
Valeur nette au 31 décembre 2014	2 638	2 976	1 113	5 888	12 615
Valeur nette au 31 décembre 2015	3 947	2 281	1 113	4 122	11 463

Les « contrats liés aux logiciels » sont constitués de contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS et de contrats de maintenance logicielle.

La convention de cession de Tipik conclue par le Groupe le 10 mars 2014, était assortie d'une clause de non-concurrence. Par cet engagement, le Groupe s'interdisait de concurrencer les activités commerciales de Tipik sur le territoire de l'Union Européenne.

Depuis lors, compte tenu de nouvelles perspectives de croissance dans le secteur public et de sa volonté de renforcer sa présence dans ce segment, le Groupe a réévalué sa stratégie et souhaité pouvoir concurrencer à nouveau les activités de Tipik auprès des instances de l'Union Européenne.

Le 11 septembre 2014, le Groupe a conclu un accord aux termes desquels, contre le paiement de 6 millions d'euros, outre l'annulation de l'engagement de non concurrence, le Groupe a obtenu de Tipik qu'il renonce à son profit à fournir certaines prestations rattachées à deux contrats dans lesquels une filiale du Groupe et Tipik s'étaient portés candidats.

Le montant payé a été réparti comptablement entre un carnet de commande valorisé à 4 918 milliers d'euros pour des prestations à fournir sur une période de 5 années à compter de 2015 et l'annulation de l'engagement de non concurrence pour le solde.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les prestations à fournir liés à des contrats relevant du secteur « Services IT », autrement appelé « production backlog ».

11.1 Test de dépréciation relatif à la clause de non concurrence

À la date de clôture, le Groupe a comparé la valeur nette comptable de l'UGT 3 – IT Services, à laquelle la valeur de rachat de la clause de non concurrence de 1 113 milliers d'euros a été allouée, y compris la valeur comptable de ladite clause, et sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée sur base de sa valeur d'utilité. Ayant constaté que la valeur recouvrable de l'UGT 3 présentait un excédent sur sa valeur nette comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Voir note 12 pour les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité.

NOTE 12. GOODWILL

12.1 Variations du goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
VALEUR BRUTE		
Solde au début de l'exercice	112 126	104 494
Montants supplémentaires comptabilisés par suite de regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	1 121	7 981
Cessions	(920)	(3 541)
Écart de conversion	5 143	3 192
Solde à la fin de l'exercice	117 470	112 126
CUMUL DES PERTES DE VALEUR		
Solde au début de l'exercice	25 000	25 000
Comptabilisées au cours de l'exercice	-	-
Écart de conversion	-	-
Solde à la fin de l'exercice	25 000	25 000
GOODWILL, VALEUR NETTE COMPTABLE	92 470	87 126

12.2 Allocation du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
UGT 1 - Logiciels (Software)	35 626	33 636
UGT 3 - IT Services (Solutions)	56 844	53 490
TOTAL	92 386	87 126

12.3 Tests de dépréciation du goodwill

En 2015, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées lors de l'exercice précédent, le Groupe a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »), en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur nette comptable, y compris les goodwill. Conformément à IAS 36, seule la valeur d'utilité au titre de valeur recouvrable a été retenue.

La valeur recouvrable des UGT 1 et UGT 3 s'élève respectivement à 165 826 (2014 : 170 534 milliers d'euros) et 125 478 milliers d'euros (2014 : 120 289 milliers d'euros).

Hypothèses clés

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés par le Groupe pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2016 et d'une extrapolation pour les années 2017 et suivantes. Sur base du budget 2016, le chiffre d'affaires du Groupe augmente de l'ordre de 25,6% (20,6% à périmètre constant).

Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme, (ii) la marge opérationnelle correspondant au ratio EBIT/ chiffre d'affaires, (iii) le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale et (iv) le taux d'actualisation.

	UGT 1 - Software		UGT 3 - Solutions	
	2015	2014	2015	2014
Croissance du chiffre d'affaires à moyen terme	12,5%	10%	12,5%	10%
Marge opérationnelle	24,5%	23%	9%	9,5%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%
Taux d'actualisation après impôt ^(*)	8%	6,2%	9%	8,1%

^(*) Les taux d'actualisation avant impôt pour 2015 s'élèvent respectivement à 10% (2014 : 7%) et 11% (2014 : 9%) pour l'UGT 1 et l'UGT 3.

Les valeurs attribuées à la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme et à la marge opérationnelle ont été déterminées avec prudence et sont cohérentes avec les données historiques et budgétaires du Groupe.

Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation annuels sont les taux moyens pondérés du capital (CMPC) (autrement appelé « Weighted Average Cost of Capital ou « WAAC ») spécifiques à chaque UGT.

Sensibilité des valeurs recouvrables

La direction du Groupe est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable de chaque UGT repose ne ferait en sorte que la valeur comptable qui leur est attribuée excède leur valeur recouvrable.

NOTE 13. PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIES

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	379	379
Autres actifs	12 153	-	12 153
Actifs financiers non courants	12 153	379	13 383
Créances clients et autres débiteurs	41 223	-	41 223
Autres actifs	2 472	-	2 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	-	62 112
Actifs financiers courants	105 807	-	105 807
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	117 960	379	118 339

<i>(en milliers d'euros)</i>	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF			
Dettes financières	-	19 000	19 000
Autres passifs	367	1 115	1 522
Passifs financiers non courants	367	20 155	20 522
Dettes financières	-	668	668
Instruments financiers dérivés	10	-	10
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	17 607	17 607
Autres passifs	2 657	7 214	9 871
Passifs financiers courants	2 667	25 489	28 156
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 034	45 644	48 678

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 661	1 661
Autres actifs	2 580	-	2 580
Actifs financiers non courants	2 580	1 661	4 241
Créances clients et autres débiteurs	34 310	-	34 310
Autres actifs	6 078	-	6 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104 301	-	104 301
Actifs financiers courants	144 689	-	144 689
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	147 269	1 661	148 930

<i>(en milliers d'euros)</i>	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF			
Dettes financières	-	55 123	55 123
Autres passifs	1 855	135	1 990
Passifs financiers non courants	1 855	55 258	57 113
Dettes financières	-	935	935
Instruments financiers dérivés	330	-	330
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	13 455	13 455
Autres passifs	-	90	90
Passifs financiers courants	330	14 480	14 810
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2 185	69 738	71 923

NOTE 14. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Balances à la clôture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Participation dans SBT	128	100
Participation dans Tipik	-	541
Participations dans diverses sociétés non cotées	251	1 020
TOTAL	379	1 661

Variations au cours de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	1 661	5 145
Acquisitions	113	564
Cessions	(498)	(4 602)
Variations de périmètre ^(*)	(1 096)	1 115
Variations de la juste valeur	343	(560)
Perte de valeur	(185)	-
Écarts de conversion	41	(1)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	379	1 661

^(*) À l'issue de la prise de participation additionnelle dans la société Tipik au 27 juin 2015 (voir note 1.2), les titres ont été classés sous la rubrique « Participations dans des entreprises associées ». Avec effet au 3 août 2015, le Groupe a cédé 35% de sa participation dans TAF, une opération à l'issue de laquelle le Groupe a conservé 18,50% de détention et a classé ces titres en « actifs financiers disponibles à la vente ».

NOTE 15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients	27 307	20 694
Provisions pour créances douteuses	(1 553)	(1 010)
Créances clients, net	25 754	19 684
Factures à établir	15 469	14 626
TOTAL	41 223	34 310

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur.

Balance âgée

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2015	6 839	2 114	23	-	8 976
Au 31 décembre 2014	1 938	232	422	1 712	4 304

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent des montants échus à la date de clôture et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'une dégradation de la solvabilité de ces débiteurs et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

Variation de la provision pour créances douteuses

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	(1 010)	(558)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	(410)	(458)
Variation de périmètre	(73)	28
Écart de conversion	(60)	(22)
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	(1 553)	(1 010)

Balance âgée des créances dépréciées

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2015	681	217	41	614	1 553
Au 31 décembre 2014	103	34	239	634	1 010

NOTE 16. AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépôts et cautionnements	728	697
Contrepartie à recevoir sur la cession de Tipik	-	1 080
Contrepartie à recevoir sur la cession de Kenzan (voir note 9.1.)	1 409	-
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	5 469	-
Autres créances non courantes	4 547	1 500
Total autres actifs non courants, valeur brute	12 153	3 277
Provisions pour créances douteuses	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS, VALEUR NETTE	12 153	3 277
Créances fiscales et sociales	2 159	1 926
Contrepartie à recevoir sur la cession de Tipik (voir note 9.2.)	1 080	1 080
Autres créances courantes	1 392	5 003
Charges payées d'avance	8 748	5 490
Total autres actifs courants, valeur brute	13 379	13 499
Provisions pour créances douteuses	-	(5)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS, VALEUR NETTE	13 379	13 494

La juste valeur des « autres actifs non courants » a été déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au coût d'endettement du Groupe. La juste valeur de tous les actifs financiers qui composent cette rubrique s'élève à 9 071 milliers d'euros (2014 : 3 012 milliers d'euros) et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur nette comptable des actifs financiers inclus dans les « autres actifs courants » constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

NOTE 17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Disponibilités et assimilés	62 072	104 265
Valeurs mobilières de placement	40	36
TOTAL	62 112	104 301

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	104 301
Concours bancaires ^(*)	(668)	(935)
TOTAL	61 444	103 366

^(*) Inklus dans les dettes financières courantes

NOTE 18. REGIMES DE RETRAITE

À la fin de l'année, les provisions pour avantages au personnel se composaient uniquement de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 620 milliers d'euros (2014 : 509 milliers d'euros). Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

Régimes de retraite à prestations définies

Ce type de régime a pour objet d'octroyer à certains salariés du Groupe, sous certaines conditions, des indemnités de fin de carrière, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite.

Les salariés qui bénéficient de ce type de régime sont principalement rattachés aux filiales françaises du Groupe et sont au nombre de 313 au 31 décembre 2015 (2014 : 260).

En France, la détermination du montant et les conditions d'octroi de ces indemnités sont régies par une convention collective nationale qui relève du secteur dans lequel le Groupe opère (Convention Syntec).

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une couverture externe.

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée en interne sous la supervision de la direction financière du Groupe.

Les éléments liés aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat global s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(104)	(56)
Coût financier	(25)	(14)
Autres	20	(126)
Montants comptabilisés en résultat de l'exercice	(111)	(196)
TOTAL	(111)	(196)

Les coûts des services rendus par les salariés au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat financier.

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués en interne, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement et revues annuellement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Taux d'actualisation ^(*)	1,81%	1,66%
Taux de revalorisation des salaires annuels	1,50%	1,50%
Taux de charges sociales	45%	45%
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(**)	(**)
Table de mortalité	INSEE 2014	INSEE 2014

^(*) Le taux d'actualisation est basé sur le taux IBOX AA 10+.

^(**) Une table statistique correspondant à une rotation élevée.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2015 est inférieure à une année (inférieure à une année en 2014).

Variation de la valeur actualisée des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	509	313
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	104	56
Coût financier	25	14
Autres variations	(20)	126
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	620	509

Les montants provisionnés n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, d'autres informations à fournir selon IAS 19 ont été omises, notamment une analyse de sensibilité montrant l'effet de changements apportés à certaines hypothèses actuarielles sur la valeur des engagements de retraite.

NOTE 19. AUTRES PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Risques de contentieux	Autres	TOTAL
Solde au 1^{er} janvier 2015	445	3 287	3 732
Dotations	-	50	50
Reprises sur provisions utilisées ^(*)	(272)	(3 160)	(3 432)
Regroupement d'entreprises	1 338	-	1 338
Écarts de conversion	(27)	2	(25)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 484	179	1 663
Courantes	368	150	518
Non-courantes	1 116	29	1 145

(*) Lors de la cession de la société Tipik en 2014 (voir note 9.2.), le Groupe s'était porté caution vis-à-vis de CIC Lyonnaise de Banque sur le prêt de 11 millions d'euros accordé à Tipik. Ce prêt a servi à rembourser le compte-courant que Tipik avait envers le Groupe en mars 2014. L'échéance du prêt était le 31 mars 2015. Une provision de 3 millions d'euros avait été enregistrée par le Groupe au 31 décembre 2014 pour se couvrir contre un appel de garantie en cas de remboursement partiel de la dette. En mars 2015, Tipik a remboursé 3 millions à la banque suite à un versement effectué par le Groupe et a refinancé le solde au moyen d'un prêt-relais de 8 millions d'euros accordé par CIC Lyonnaise de Banque à échéance au 31 mars 2016. Le Groupe a consenti à Tipik un abandon de créance sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune à concurrence de 4,5 millions d'euros. En conséquence, pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, le Groupe a déprécié la créance sur Tipik et a repris la provision de 3 millions d'euros enregistrée au 31 décembre 2014 (Voir la reprise de provision reprise dans le résultat financier).

En contrepartie de la prise en charge d'une partie de la dette de Tipik, la caution a été diminuée à due concurrence, passant de 11 millions d'euros à 8 millions d'euros.

NOTE 20. DETTES FINANCIÈRES

20.1 Ventilation des dettes financières par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Emprunts bancaires	19 000	55 123
Dettes financières non courantes	19 000	55 123
Concours bancaires	668	935
Dettes financières courantes	668	935
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	19 668	56 058

Les emprunts bancaires sont à taux variable. Leur valeur nette comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait que la juste valeur des emprunts est déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt du Groupe en vigueur à la clôture de l'exercice. La juste valeur des emprunts bancaires est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie.

20.2 Échéancier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Moins d'un an	668	935
De un à cinq ans ^(*)	19 000	54 900
Plus de cinq ans	-	223
TOTAL	19 668	56 058

(*) La classification à plus d'un an tient compte des options de refinancement des crédits existants négociées en faveur du Groupe.

20.3 Lignes de crédit disponibles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Montant autorisé	111 300	127 219
Moins d'un an	20 867	8 096
De un à cinq ans	90 433	118 900
Plus de cinq ans	-	223
Montant utilisé	19 000	55 123
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	19 000	54,900
Plus de cinq ans	-	223
Montant disponible	92 300	72 096
Moins d'un an	20 867	8 096
De un à cinq ans	71 433	64 000
Plus de cinq ans	-	-

Les conventions bancaires du Groupe imposent le respect de ratios financiers : un ratio « dettes financières nettes consolidées/ excédent brut d'exploitation » consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats et un ratio « dettes financières nettes consolidées/ capitaux propres consolidés » inférieur à 1.

En cas de non-respect des ratios financiers, les banques prêteuses sont en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours des lignes de crédit à concurrence de 19 000 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 54 000 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2015, les ratios financiers sont respectés.

NOTE 21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

21.1 Swaps de taux d'intérêts

(en milliers d'euros)

Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux variable à recevoir	Taux fixe à payer	Juste valeur	
						31 décembre 2015	31 décembre 2014
BNP PARIBAS	EUR	1 avril 2015	10 000	3 mois Euribor plus marge de 1%	2.56%	-	(126)
BNP PARIBAS	EUR	1 octobre 2016	7 500	3 mois Euribor plus marge de 1%	1.24%	(10)	(59)
TOTAL						(10)	(185)

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts sont présentés au passif sous la rubrique « Instruments dérivés ».

21.2 Contrats de vente d'options

Au 31 décembre 2015

Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux de conversion	Gain/ (perte) de change sur contrats
BNP PARIBAS	USD	9 mars 2016	7 000	1.051	-
TOTAL					-

Les conditions de marché étant éloignées des prix d'exercice, le contrat a une valeur nulle au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014

Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux de conversion	Perte de change sur contrats
BNP PARIBAS	USD	9 février 2015	10 000	1.235	(139)
BNP PARIBAS	USD	23 mars 2015	10 000	1.215	(6)
TOTAL					(145)

En vendant des options call en USD couplées à des placements en USD, et le Groupe a l'obligation de fournir, au jour d'échéance, un montant déterminé en USD à un prix convenu, pour autant que la banque acheteuse exerce son option. Les ventes d'options call sur placements en USD permettent au Groupe de réaliser des profits supplémentaires grâce à la prime incluse dans les intérêts sur lesdits placements, tout en renonçant au gain résultant d'une hausse des cours au-delà du prix convenu. Au 31 décembre 2014, les contrats d'option pour lesquels le Groupe était contrepartie affichaient une valeur négative de 145 milliers d'euros.

21.3 Autres

Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd, des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword IT Solutions (Sword ITS), soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1^{er} décembre 2025 pour autant que certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne soient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Au 31 décembre 2015, compte tenu des perspectives de Sword ITS et des conditions d'exercice des options, les options ont une valeur nulle.

NOTE 22. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fournisseurs	3 629	3 980
Factures à recevoir	13 437	9 289
Autres	541	186
TOTAL	17 607	13 455

NOTE 23. AUTRES PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contrepartie éventuelle sur acquisition de Mobile Productivity Ltd (note 8.2.)	-	1 855
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition complémentaire de titres dans Simalaya Holding SA (voir note 1.2)	367	-
Autres	1 155	135
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	1 522	1 990
Avances et acomptes reçus	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	8 280	4 579
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 469	5 873
Produits constatés d'avance	17 897	12 133
Contrepartie éventuelle sur acquisition de Mobile Productivity Ltd (note 8.2.)	2 657	-
Paiement différé lié à l'acquisition complémentaire de titres dans Simalaya Holding SA (voir note 1.2)	6 804	-
Autres	410	90
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	39 517	22 675

NOTE 24. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

24.1 Hiérarchie des justes valeurs

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des actifs et passifs évalués à la juste valeur par niveau de hiérarchie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2015
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				
Participation dans SBT	128	-	-	128
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	251	251
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	128	-	251	379
Passifs à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés	-	10	-	10
Contreparties éventuelles	-	-	3 024	3 024
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	-	10	3 024	3 034

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2014
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				
Participation dans SBT	100	-	-	100
Participation dans Tipik	-	-	541	541
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	1 020	1 020
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	100	-	1 561	1 661
Passifs à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés	-	330	-	330
Contreparties éventuelles	-	-	1 855	1 855
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	-	330	1 855	2 185

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

Dans l'hypothèse où un transfert de niveau de juste valeur serait nécessaire, le Groupe procéderait à ce changement de classification (et des conséquences en termes d'évaluation) à la date de l'évènement déclencheur ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

24.2 Techniques d'évaluation

Dans le cadre des regroupements d'entreprises

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des logiciels destinés aux tiers, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, des contrats de maintenance logicielle, des carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode la plus appropriée en la circonstance, dont la méthode dite du « multi-period excess earnings » (résultat marginal multi-périodes), qui consiste à évaluer l'actif en question après déduction d'un rendement raisonnable pour les autres actifs qui génèrent les flux de trésorerie. La valorisation est fonction de variables telles que le taux

d'obsolescence technologique, le taux d'érosion de la clientèle (voire le taux de renouvellement des contrats) et le taux actualisation.

Contrepartie éventuelle

La juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de la filiale Mobile Productivity Ltd et à l'achat successif de titres dans Simalaya Holding SA est établie à l'aide d'une estimation des projections bénéficiaires, sur base de budgets et prévisions à moyen terme, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte de l'effet de l'actualisation. Les contreparties éventuelles sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données inhérentes aux sociétés acquises.

Dans le cours normal des affaires

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés en tenant compte des conditions et de l'échéance de chaque contrat spécifique et à partir des courbes de taux observables à la date de clôture. Pour les raisons énumérées ci-dessus, les swaps de taux d'intérêts sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

La valorisation des contrats d'achat ou de vente d'options sur devises est effectuée à partir du modèle de Black & Scholes, en s'appuyant sur des données observables telles que la volatilité de la devise sous-jacente et des taux d'intérêt. Dans l'hypothèse où les contrats d'options sur devises sont à échéance courte, le gain ou la perte est calculé sur base des taux de change au comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente relevant du niveau 1 sont évalués au cours de bourse à la date de clôture. Les autres actifs financiers disponibles à la vente relèvent du niveau 3 et sont évalués sur base de leur actif net, tel que communiqué par la direction de la société concernée. Le Groupe procède à des ajustements s'il constate sur base des informations disponibles que l'actif net s'écarte significativement de la juste valeur.

24.3 Rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3

Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	1 561	5 059
Acquisitions	193	1 679
Cessions	(1 673)	(4 602)
Total des gains et pertes	170	(575)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	251	1 561
Total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice	(500)	(575)

Le total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice est inclus dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « *gain/ (perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur* ».

Contrepartie éventuelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	1 855	-
Acquisition de Mobile Productivity Ltd.	-	1 855
Acquisition de Simalaya Holding SA	367	-
Cessions/ règlements	-	-
Total des gains et pertes	802	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 024	1 855
Total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux passifs détenus à la fin de l'exercice	802	-

La perte de 802 milliers d'euros provient de la réévaluation à la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de Mobile Productivity (Note 23).

NOTE 25. IMPÔTS

25.1 Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôt sur le résultat comptabilisé dans le résultat de l'exercice		
Impôt exigible	2 637	2 104
Impôt différé	804	1 232
TOTAL	3 441	3 336

25.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat avant impôt	14 233	16 653
Taux moyen d'imposition en vigueur au Luxembourg	31,47%	31,47%
Charge d'impôt théorique	4 479	5 241
Incidences:		
- Charges non déductibles du bénéfice imposable	(872)	(1 271)
- Produits exonérés d'impôt	42	39
- Différences permanentes	642	(1 122)
- Différences de taux d'imposition sur résultat bénéficiaire des filiales étrangères	(1 232)	(1 207)
- Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(541)	(1 006)
- Impôts non activés sur résultats déficitaires	372	2 209
- Crédit d'impôt	(22)	(29)
- Divers	572	482
Charge d'impôt effectif	3 441	3 336
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	24,18%	20,03%

25.3 Décomposition des impôts différés actifs et passifs par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde à l'ouverture	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Reclassé des capitaux propres au résultat net	Variation de Périmètre	Solde à la clôture
(Passifs)/ Actifs d'impôt différé						
Immobilisations incorporelles	(2 111)	310	(39)	-	-	(1 840)
Produits différés	234	(126)	(19)	-	-	89
Provisions	135	40	-	-	-	175
	(1 742)	224	(58)	-	-	(1 576)
Pertes fiscales	2 198	(1 028)	116	-	551	1 837
(PASSIFS)/ ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	456	(804)	58	-	551	261

25.4 Solde d'impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôts différés actifs	2 001	2 388
Impôts différés passifs	(1 740)	(1 932)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	261	456

25.5 Impôts différés actifs non reconnus

A la date de clôture, le Groupe dispose dans différentes juridictions fiscales de pertes fiscales d'environ 24 790 milliers d'euros (2014 : 24 578 milliers d'euros) qui sont disponibles pour compenser les bénéfices imposables futurs des sociétés dans lesquelles les pertes fiscales ont surgi, et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en raison de l'incertitude de sa récupération.

NOTE 26. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Rémunérations brutes	59 324	50 495
Charges sociales	9 752	8 428
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions (note 36)	132	13
Autres	380	406
TOTAL	69 588	59 342

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Effectif moyen		
Effectif facturable	809	746
Effectif non facturable	134	142
TOTAL	943	888

Les avantages au personnel tels que provisionnés à la clôture sont présentés dans la note 18.

NOTE 27. DOTATIONS AUX PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dotations aux provisions pour retraites	181	196
Reprises sur autres provisions	(134)	(2)
Provisions pour créances douteuses	445	46
TOTAL	492	240

NOTE 28. RÉSULTAT DE CESSION D'ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Frais de cessions	(350)	(295)
Résultat de cession sur titres non consolidés (hors Tipik)	(14)	230
Résultat de cession sur titres consolidés (hors Tipik)	(90)	-
Résultat de cession sur titres Amor	-	2 578
Résultat de cession sur titres Tipik (voir note 9.2.)	-	(998)
Résultat de cession sur titres mis en équivalences	(93)	-
Résultat de cession sur immobilisation corporelles	9	-
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles	(32)	-
TOTAL	(570)	1 515

NOTE 29. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	(243)	(1 112)
Pertes de valeur sur participation dans les entreprises associées	(212)	-
Perte de valeur sur créances	-	(488)
TOTAL	(455)	(1 600)

NOTE 30. AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coûts de litiges	(83)	(508)
Coûts de restructuration	(845)	-
Coûts d'acquisition	(2 026)	(2 109)
Autres charges ^(*)	(1 092)	(609)
Autres produits	-	460
TOTAL	(4 046)	(2 766)

^(*) Les autres charges comprennent un montant de 567 milliers d'euros relatif à des loyers pour locaux non utilisés et un montant de 379 milliers d'euros comptabilisé pour des frais induits par des mises à l'arrêt de systèmes informatiques.

NOTE 31. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement (VMP) et produits des VMP	57	103
Intérêts sur comptes à terme	1 028	794
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 085	897
Charge d'intérêts sur emprunts et dettes financières	(932)	(1 218)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	153	(321)
Gain de change	7 887	8 630
Perte de change	(2 851)	(1 846)
Dotations financières sur titres non consolidés et créances	(149)	(3 067)
Reprises financières sur titres non consolidés et créances (voir note 19)	3 000	220
Gain lié à la réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur (note 21)	97	255
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières ⁽¹⁾	(5 127)	(60)
RÉSULTAT FINANCIER NET	3 010	3 811

⁽¹⁾ Inclus une perte à hauteur de 4,5 millions d'euros sur la caution donnée à CIC Lyonnaise de Banque lors de la cession partielle de la société Tipik en 2014 (voir note 14).

NOTE 32. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en milliers d'euros et en unité)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la Société	10 162	12 154
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 363 344	9 274 994
Impact des instruments dilutifs	50 427	45 935
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	9 413 771	9 320 929
Résultat par action		
Résultat net de base par action	1,09	1,31
Résultat net dilué par action	1,08	1,30

NOTE 33. CAPITAL SOCIAL

Suite à l'exercice d'options de souscription d'actions durant 2015, le capital social de la Société a été augmenté de 54 000 euros, passant ainsi d'un capital de 9 360 965 euros à un capital de 9 414 965 euros.

Au 31 décembre 2015, le capital social est de 9 414 965 euros représenté par 9 414 965 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérée.

Au 31 décembre 2015, le capital social autorisé s'élève à 4 875 000 euros et à 100 000 000 euros, dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. Cette autorisation arrive à échéance le 2 mai 2017.

NOTE 34. ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2015, il existe 9 240 actions propres.

NOTE 35. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2015 a voté le versement d'un dividende de 1,20 euros par action en 2015 dans le cadre de l'affectation des résultats 2014, qui a donné lieu à un versement global de 11 226 milliers d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

NOTE 36. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis le 30 janvier 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans d'options sur actions (stock-options) destinés aux salariés et aux dirigeants. Les options peuvent généralement être exercées sur une période s'ouvrant à l'issue d'un délai compris entre 36 mois et 48 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Principales caractéristiques des plans d'options sur actions

	Plan du 6.10.2011				Plan du 16.12.2011	Plan du 11.09.2014
	Tranche N°1	Tranche N°2	Tranche N°3	Tranche N°4		
Date de l'Assemblée Générale		17.05.2011			17.05.2011	26.03.2012
Date du Conseil d'Administration		6.10.2011			16.12.2011	11.09.2014
Date de départ pour l'exercice des options	6.10.2014	6.10.2015	6.10.2014	6.10.2014	01.01.2015	11.09.2014
Date d'expiration	6.10.2015	6.10.2016	6.10.2015	6.10.2015	31.12.2016	(*)
Prix initial de souscription (<i>en euro</i>)	12,12	12,12	12,12	12,40	12,40	17,435
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	42 000	75 000	21 000	8 000	9 000	100 000
Nombre d'actions souscrites :						
<i>Au 31 décembre 2014</i>	42 000	-	21 000	8 000	-	-
<i>Au 31 décembre 2015</i>	-	45 000	-	-	9 000	-

(*) 50 000 options sont exerçables en date du 11 septembre 2017 et les 50 000 autres options sont exerçables en date du 11 septembre 2018. Elles pourront être exercées en une ou plusieurs fois.

Variations des options sur actions pendant l'exercice

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Solde au début de l'exercice	184 000	15,02	155 000	12,14
Options attribuées durant l'exercice	-	-	100 000	17,435
Options exercées durant l'exercice	(54 000)	12,17	(71 000)	12,12
Options caduques durant l'exercice	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	130 000	16,21	184 000	15,02

Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions en circulation à la fin de l'exercice s'élève à 16,21 euros (15,02 euros en 2014) et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée atteint 546 jours (740 jours en 2014).

L'octroi de stock-option est réalisé à certains membres du management. Le conseil d'administration a levé la condition de présence concernant deux bénéficiaires du plan, précédemment embauchés à des postes d'encadrement au sein du groupe et titulaires de stock-options donnant droit à 9.000 actions chacun.

Hypothèses d'évaluation à la juste valeur

La juste valeur des options à la date d'attribution est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Plan du 6.10.2011		Plan du 16.12.2011	Plan du 11.09.2014
	Tranche N°1, N°3 et N°4	Tranche N°2		
Prix des actions à la date d'attribution (<i>en euros</i>)				
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	12,12	12,12	12,4	17,44
Durée de vie de l'option (durée de vie attendue moyenne)	36	48	36	42
Volatilité annualisée	23%	23%	30%	22%
Taux de distribution de dividende prévu	0,06%	0,06%	0,05%	0,04%
Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option	3,61%	3,61%	3,06%	1,24%
Juste valeur des options	2,515	2,975	2,997	3,190

En 2015, la charge totale du Groupe liée aux plans d'options s'élève à 132 milliers d'euros (135 milliers d'euros en 2014).

NOTE 37. TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

37.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avantages à court terme:		
- Brut (hors avantage en nature)	1 495	1 487
- Charges patronales	310	343
- Avantages en nature	89	99
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Jetons de présence	180	175
Paielements fondés sur des actions	97	26
TOTAL	2 171	2 130

Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction concernés par ces rémunérations sont au nombre de 14 (2014: 14).

37.2 Entreprise associée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015
Chiffre d'affaires réalisé avec Tipik	2 065
Achats à Tipik	(223)
TOTAL	1 842

Le Groupe a consenti à Tipik un abandon de créances à hauteur de 4,5 millions d'euros, sous réserve de retour à meilleure fortune (Note 19).

Suite à l'abandon de créances susmentionné, le Groupe a envers Tipik une créance client s'élevant à 898 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Concernant la caution donnée en garantie d'un prêt bancaire accordé à Tipik, prière de se référer à la Note 38.

A l'occasion d'une acquisition de titres Tipik intervenue en mars 2014, Alamos SA, la société qui contrôle Tipik, est redevable au 31 décembre 2015 de 1 080 milliers d'euros.

37.3 Autres

La société Financière Sémaphore qui détient une participation de 18,4 % dans le groupe fournit les prestations suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Honoraires de gestion	350	350
Honoraires liés aux cessions réalisées	266	200
Refacturation de frais divers	8	26
TOTAL	624	576

Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2015, une société contrôlée par un administrateur de la Société a fourni à des sociétés du Groupe des prestations de nature comptable et administrative pour 204 milliers d'euros (2014 : 152 milliers d'euros).

NOTE 38. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contrats de location simple	858	662
Moins d'un an	362	263
De un à cinq ans	496	399
Plus de cinq ans	-	-
Cautions données pour compte de tiers ⁽¹⁾	8 036	11 036
Moins d'un an	8 000	11 000
De un à cinq ans	36	36
Plus de cinq ans	-	-
Nantissement d'avoires bancaires	-	12 355
Moins d'un an	-	12 355
De un à cinq ans	-	-
Plus de cinq ans	-	-
Garanties de passif liées à la cession de participations	-	1 647
Moins d'un an	-	824
De un à cinq ans	-	824
Plus de cinq ans	-	-
Autres garanties données ⁽²⁾	80	144
Moins d'un an	71	135
De un à cinq ans	9	9
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	8 974	25 844

⁽¹⁾Incluant une caution donnée en garantie d'un prêt bancaire de 8 millions d'euros accordé à Tipik, ayant une échéance en mars 2016, laquelle caution sera en principe renouvelée pour un an à concurrence de 6,5 millions d'euros.

⁽²⁾Incluant les garanties de bonne fin

NOTE 39. PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est né suite à un retard dans l'affiliation à la sécurité sociale du pays d'accueil de salariés détachés auprès d'une filiale du Groupe. Bien que la situation ait été régularisée, le Groupe est exposé à un redressement estimé à 0,9 millions de GBP (équivalent à 1.3 millions d'euros). La probabilité que le risque se matérialise est jugée extrêmement faible par la Direction.

NOTE 40. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des années 2015 et 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)	449	560
Conseil juridique, fiscal, social	19	172
Autres	36	356
TOTAL	504	1 088

NOTE 41. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture des états financiers consolidés et leur date d'approbation par le Conseil d'Administration.